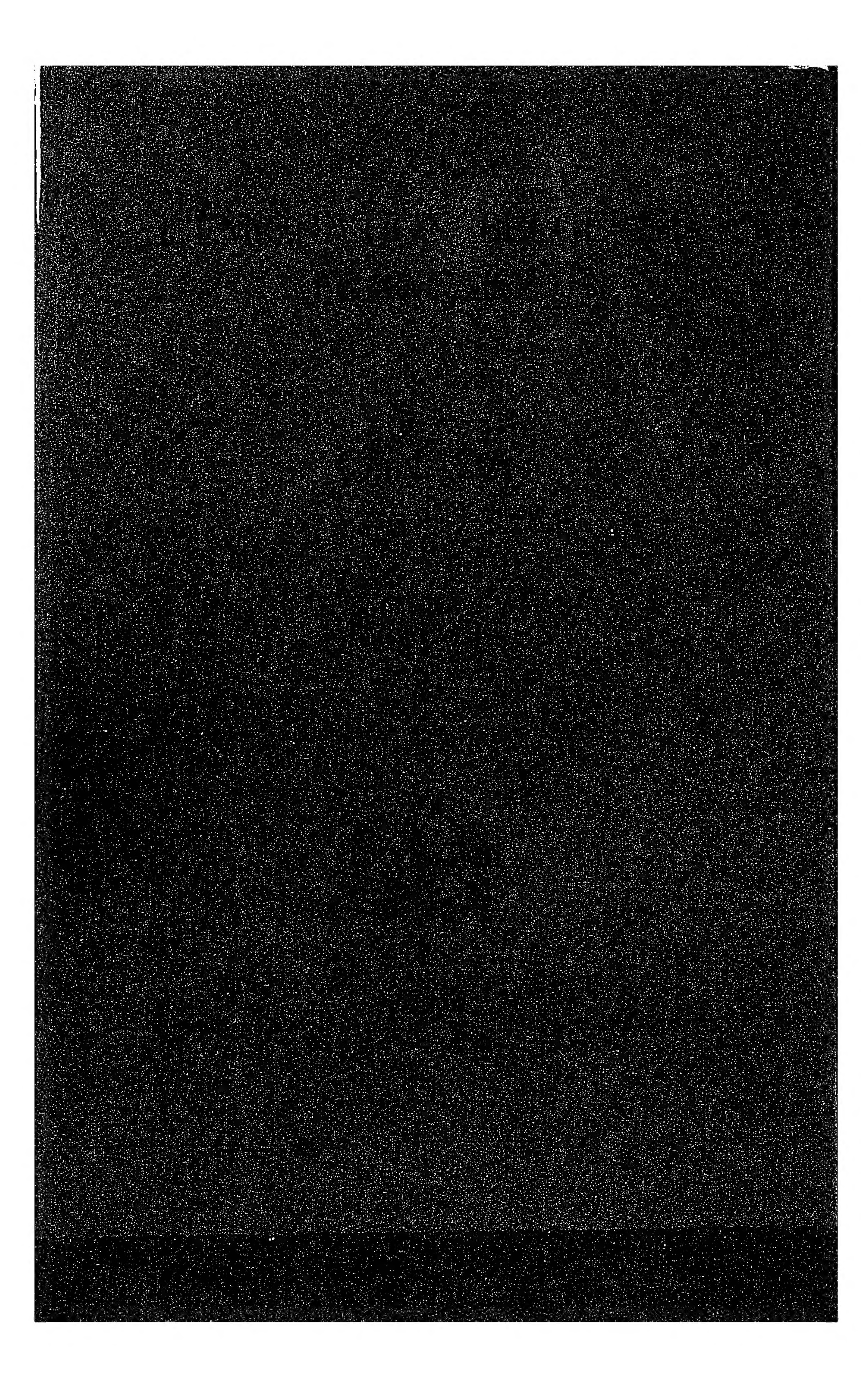


L'ÉMIGRATION BELGE ET FRANÇAISE

AU

CANADA

RAPPORT

Sur une enquête faite durant l'hiver de 1911-12 par M. Olivar Asselin, à la demande du ministère de l'Intérieur.



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR C. H. PARMELEE, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1913

[N° 95—1913.]



SOMMAIRE



MONTRÉAL, 17 décembre 1912.

M. W. D. SCOTT,
Directeur général de l'immigration,
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, j'ai, au cours d'un voyage en Europe, l'hiver dernier, étudié sur place la question de l'émigration française et belge au Canada. Parti le 11 janvier, je revenais le 23 avril après avoir passé trois semaines à Liverpool, Birmingham et Londres, une semaine en Belgique et huit semaines en France. En passant d'abord par l'Angleterre, j'avais pour but de me renseigner le plus parfaitement possible sur les procédés de propagande suivis par les agents du Canada en ce pays, pour voir s'ils seraient applicables en France et en Belgique, et jusqu'où. La brièveté relative de mon séjour en Belgique tient d'abord à ce qu'il ne m'a paru exister là aucune des difficultés qui, en France, semblent de prime abord, entraver l'émigration au Canada; elle tient aussi à ce que, forcé par la maladie de revenir par le Havre, je n'ai pu, comme je l'aurais désiré retourner à Anvers pour faire avec votre agent, M. de Cœli, un séjour complémentaire de quelques jours dans les Flandres et dans le milieu officiel bruxellois.

En vous soumettant aujourd'hui le résultat de mon enquête, je vous prie de croire que des circonstances plus fortes que ma volonté ont seules pu m'empêcher de m'acquitter plus tôt de ce devoir.

Je vous prierai aussi d'observer que, faisant, comme de juste, abstraction de mes vues personnelles sur le principe même de l'encouragement à l'émigration, je me suis, dans ce travail, placé au seul point de vue du ministère, qui, si je ne me trompe, est l'opportunité d'attirer au Canada, par tous les moyens légitimes et possibles, le plus grand nombre possible de sujets sains de corps et d'esprit, susceptibles de s'adapter aux conditions de la vie canadienne.

Il ne m'appartenait pas de remettre en question la valeur du colon belge ou français au Canada après ce que les fonctionnaires de l'Immigration en ont dit en diverses occasions.

Votre prédécesseur, M. Smartt, déclare dans son rapport de 1907 que "les agriculteurs français et belges sont parmi les meilleurs que l'on puisse faire venir au Canada".

M. J.-Obed Smith, aujourd'hui votre agent général en Angleterre, mais alors commissaire de l'émigration à Winnipeg, et, en cette qualité, préposé à la direction et à la surveillance des émigrés dans les provinces de l'Ouest, écrit en 1907:

"La grande majorité des émigrés français et belges sont des agriculteurs... Ces colons sont très industrieux et réussissent très bien."

On lit dans un rapport antérieur de M. Smith:

"Le fait saillant de l'année a été l'arrivée d'un grand nombre de Français accompagnés de leurs familles. Je suis heureux de rapporter que nous avons pu assurer à tous de l'ouvrage et de bons salaires... Ils acceptent volontiers le travail qui leur est offert, particulièrement de leurs compatriotes, et ils sont impatients de gagner et de mettre de côté l'argent nécessaire pour s'engager dans des opérations agricoles à leur propre compte. Je suis heureux de dire que partout dans le Canada occidental le Français et le Belge réussissent fort bien. L'énergie et l'industrie qu'ils montrent dans leurs ouvrages caractérisent leurs opérations agricoles."

Le successeur de M. Smith à Winnipeg, M. J. Bruce Walker, ancien agent général en Angleterre, écrit en 1909:

> "Les émigrés français et belges arrivés ici l'année dernière étaient d'une très bonne classe; comme c'étaient presque tous des agriculteurs, ils se sont mis en service dans des fermes ou ont pris des terres pour leur propre compte."

Le même fonctionnaire dit en 1911, en parlant des émigrés français, belges, suisses, allemands et scandinaves, dans l'ordre indiqué:

> "Ces gens sont au-dessus de la moyenne (*unusually good class*), et montrent un goût très prononcé pour l'agriculture."

Que pourrais-je ajouter à cela, si ce n'est que les agriculteurs belges et français, par leur connaissance approfondie de la culture rotative (*mixed farming* et *soiling*), seront particulièrement précieux dans un pays comme le Canada occidental, où l'exploitation du sol en est encore à sa phase rudimentaire, et que les artisans français et belges, les plus habiles, les plus industrieux de l'Europe entière, seraient pour notre jeune industrie, surtout dans l'Ouest, un appoint inestimable.

Avec une population de près de huit millions et un territoire grand comme certains comtés de Québec, la Belgique a une seule colonie, dont toute la population blanche ne dépasse pas quinze cents âmes, après une des entreprises de peuplement et d'exploitation les plus intelligentes et les plus persévérantes des temps modernes. J'ai rencontre à Anvers, en route pour Harwich, un jeune Belge qui allait, comme représentant d'une maison de commerce liégeoise, s'établir au Katanga, présentement la seule région du Congo belge habitable par la race blanche. Ce jeune homme se rendait à Harwich par bateau; de Harwich à Southampton par chemin de fer; de Southampton au Cap par bateau; du Cap à Broken-Hill par chemin de fer, en passant par Boulouvayo; de Broken-Hill au Katanga en charrette à bœufs—soit, avec une demi-douzaine de transbordement, et tantôt en bateau, tantôt en chemin de fer, tantôt à charrette à bœufs, un voyage de cinq semaines, coûtant, en seconde partout, si ce n'est dans la charette à bœufs, quatre cents piastres. Il aurait pu passer par Suez et l'Afrique orientale, mais ses patrons, tout compte fait, n'y avaient pas vu d'économie. Combien de gens du peuple—domestiques, petits paysans, ouvriers, tâcherons—peuvent se payer le luxe d'un voyage de cinq semaines et de quatre cents piastres pour tenter, et tenter seulement d'améliorer leur sort? N'est-il pas évident que l'impossibilité virtuelle de revenir en cas d'insuccès empêchera toujours l'émigration de ces différentes classes, sans lesquelles aucune colonisation sérieuse n'est possible? Le Congo sera peut-être un jour accessible à l'activité des races blanches,—quoique, même en Belgique, plusieurs en doutent,—mais il semble que pour le présent les fonctionnaires de la métropole et les traitants peuvent seuls y trouver leur compte. Le gros de l'émigration belge à l'heure actuelle se dirige sur le nord de la France. On estime que chaque année plus de cent mille Belges traversent la frontière pour aller travailler à la moisson dans la province française; la plupart sans doute reviennent au pays, mais il en reste des milliers en France, et dans des départements où non seulement la terre coûte beaucoup plus cher que partout au Canada sauf le voisinage immédiat de nos grandes villes, mais où, l'attachement au sol étant beaucoup plus fort que chez nous, il est, même à prix plus élevé plus difficile d'y acquérir des domaines de quelque étendue. Le jour est proche où la Belgique, malgré un régime économique et des institutions sociales qui font que le paupérisme est chose inconnue en ce beau pays, ne pourra plus nourrir toute sa population, quoi qu'elle fasse, et devra se résigner à voir partir chaque année des dizaines de mille de ses enfants pour l'étranger. Tous les hommes dirigeants que j'ai rencontrés étaient d'avis que le Canada pourrait facilement attirer la plus grande partie de cette émigration. Le comité dit "d'expansion mondiale", siégeant à Mons durant l'exposition de Liège, en 1905, émit le vœu que la jeunesse belge se dirigeât de préférence vers notre pays. Dans les écoles commerciales supérieures, telles que l'Institut Saint-Ignace d'Anvers, on enseigne déjà, et fort convenablement, la géographie économique et l'histoire du Canada.

Avec une population moins dense, une natalité à peine égale à la mortalité, un service militaire plus exigeant, la France diffère encore de la Belgique en ce qu'elle

ne manque pas de territoires coloniaux et qu'elle-même a besoin de main-d'œuvre agricole. La différence n'est cependant pas aussi grande qu'il ne paraît de prime abord. De ce qu'un pays comme la France a toujours eu et aura toujours besoin de main-d'œuvre sur un point quelconque de son territoire et dans l'une quelconque de ses industries, cela ne veut pas dire qu'il puisse, ou même qu'il doive, retenir de force ses habitants; même en Angleterre—pays qui, à tout prendre, s'en trouve si bien—l'émigration est vivement combattue par les grands agriculteurs; je vous réfère là-dessus au témoignage de M. John McLennan, aujourd'hui agent à Birmingham, et qui écrivait, le 31 mars 1911, d'Aberdeen, où il était alors stationné: "Quelques-uns des grands agriculteurs et des grands patrons d'industrie s'opposent à notre propagande." Le désir, je devrais dire le besoin de propriété,—qui ne peut se satisfaire nulle part mieux que dans les colonies—est peut-être le trait caractéristique le plus prononcé du Français.

En France comme ailleurs, les sacrifices de plus en plus grands imposés au contribuable, c'est-à-dire, en définitive, à tous, pour le soutien des institutions civiles et militaires, font naître chez un grand nombre l'idée de rechercher ailleurs un régime politique plus propice à l'effort individuel. Enfin, dans un gouvernement aussi fortement centralisé et aussi dominé par les idées, il y aura toujours une partie de la population qui ne pourra s'accommoder des théories sociales ou religieuses des hommes au pouvoir. Autant de causes dont le libre jeu accroîtrait largement l'émigration. Que le Français ne se porte pas davantage vers ses propres colonies, la chose n'a rien qui doive étonner; pendant que, au Canada, surtout dans le Canada central, communément appelé *l'Ouest canadien,* l'exploitation agricole est profitable dès la première année, les cultures possibles en Algérie ou au Maroc—pour ne pas parler de pays où les difficultés, quoique d'un autre ordre ne sont pas moindres—ne deviennent rémunératrices qu'au bout de plusieurs années; d'où il suit que les frais d'établissement sont moins élevés chez nous. Il y a maintenant deux cent mille Français dans l'Argentine. Ils y sont venus parce que l'Argentine, contrairement à presque toutes les colonies françaises, est une terre hospitalière et généreuse et pour le colon pauvre et pour le colon de race blanche—ce que les Anglais dans leur langue admirable, appellent *a poor man's and a white man's country.* Avec des richesses naturelles aussi abondantes et plus variées, et une population française dix fois plus considérable, le Canada, malgré son climat plus froid—dont tous les Européens s'accommodent cependant à merveille—devrait attirer pour le moins autant l'émigrant français. Chose remarquable, loin de combattre l'émigration au Canada, les sociétés d'expansion coloniale ou commerciale française que l'initiative privée a fait surgir en France en ces dernières années l'ont plutôt favorisée. Ce fut le cas du comité Dupleix; c'est aussi celui du comité France-Amérique, dont il existe à Montréal une section qui, après quelques années de somnolence, vient de se mettre activement à l'œuvre. La Canadienne, fondée à Paris il y a dix ans par des Français, n'a d'autre but que de faire connaître en France, au moyen de conférences et de publications, les avantages de la colonisation agricole en notre pays.

La statistique de l'émigration belge et française au Canada depuis 1900-1901 inclusivement jusqu'à l'année dernière est comme ci-dessous:

Année.	Belge.	Française.
1900-01	152	360
1901-02	223	431
1902-03	303	937
1903-04	858	1,534
1904-05	796	1,743
1905-06	1,106	1,648
1906-07*	650	1,314
1907-08	1,214	2,671
1908-09	828	1,830
1909-10	910	1,727
1910-11	1,563	2,041

* Neuf mois seulement.

Pour savoir si ce double courant pourrait s'accroître, il sera peut-être utile de voir dans quelle mesure les procédés employés par le gouvernement canadien en Angleterre sont appliqués, ou seraient applicables, en Belgique et en France.

Dans les îles britanniques, notre travail de propagande comprend:

a) *L'emploi d'un corps d'agents régionaux* dirigés par un agent principal qui a son bureau à Londres et qui relève du directeur-général, ou *superintendent,* de l'immigration, à Ottawa. Il y avait huit de ces agents régionaux en 1911 (soit un par groupe de cinq millions d'habitants), et l'agent principal, M. Obed Smith, demande avec instance dans ses rapports annuels de 1910 et de 1911 qu'il en soit nommé deux nouveaux: l'un (de langue galloise) pour le pays de Galles, et l'autre pour l'est de l'Angleterre. Chacun a son bureau et son personnel.

b) *Les missions de colons anglo-canadiens,* distribués sur le territoire anglais suivant leur lieu d'origine. Ces colons-missionnaires sont naturellement choisis parmi les plus intelligents et les plus heureux. Ils arrivent en Angleterre en automne et repartent au printemps. Il en fut envoyé 38 en 1910-11.

c) *Les conférences illustrées.* Il s'en est donné quatre cent cinquante l'hiver dernier par les agents du gouvernement, à un prix moyen de $50 chacune, et beaucoup plus encore par les agents des compagnies de transport canadiennes, dont l'une, la compagnie de chemin de fer Pacifique-Canadien, a à son service toute une armée de conférenciers. Aux instituteurs, ministres du culte et particuliers qui veulent faire des conférences sur le Canada, l'on fournit gratis les vues et la lanterne. Ajouter à cela les causeries plus intimes des colons-missionnaires à des groupes réunis par eux.

d) *La réclame et l'article de journal.* Ce budget s'est élevé en 1911 à $50,000 environ, sans compter de nombreuses éditions spéciales de journaux canadiens distribuées en Angleterre. La moitié de cette somme a été affectée directement par Ottawa. Avec l'autre moitié, notre agent de Londres a publié des annonces dans six cents journaux, la plupart desquels, prédisposés en faveur du Canada par cette marque de considération, inséraient gratis des communiqués, des renseignements agricoles, et même des articles de fond sur notre pays. Je tiens de M. Smith que le nombre des journaux sera porté cette année de six cents à mille—après quoi il ne restera pas un mille carré de territoire anglais qui ne soit atteint par notre campagne de publicité. Les renseignemets agricoles sont publiés de préférence dans les journaux agricoles et les feuilles rurales, qui paraissent généralement les jours de foire ou de marché. Il existe au bureau de Londres, sous la direction active et intelligente de M. Just, un office de publicité qui permet à notre agent principal d'agir en tout temps, et presque instantanément, sur l'opinion anglaise.

e) *La prime aux agents maritimes* pour les émigrants de certaines catégories—agriculteurs, domestiques de ferme, etc. Cette prime n'est pas payée sans discernement: les agents maritimes sont visités périodiquement, à la double fin de stimuler ceux qui manquent d'initiative et de faire punir ceux qui abusent de la confiance du public, en particulier des travailleurs. Dans son rapport de 1911, M. Smith insiste sur l'insuffisance du personnel d'inspection et la nécessité urgente de l'augmenter.

f) *La distribution gratuite d'imprimés.* En 1911, le gouvernement fit imprimer ou acheta pour ses agences anglaises, d'atlas, de brochures et de journaux, 1,721,675 exemplaires, dont il fut envoyé 1,150,570 à Liverpool, où se trouve l'office de distribution. Cependant, dit M. Smith dans son rapport de 1911, "la demande d'imprimés a été si grande que nous avons dû quelquefois faire faire ici (en Angleterre) des tirages supplémentaires des brochures."—*The demand for literature has been so great that at times we have been obliged to have small extra editions of the pamphlets printed here.* Toutes les écoles sont pourvues d'atlas et de cartes géographiques, et toutes les publications envoyées aux instituteurs. Les imprimés sont envoyés par la poste aux agriculteurs et aux garçons de ferme qu'on ne peut atteindre autrement. Ajouter à cela les cartes géographiques, les cartes-vues, les publications provinciales, municipales ou même particulières, et l'on aura une idée du rôle que joue, dans notre propagande, la lettre imprimée.

g) *Les expositions.* A part les grandes expositions nationales, impériales ou internationales comme celles qui ont eu lieu depuis quelques années à Glasgow, à Cork, à Londres, les expositions permanentes comme celle du Crystal Palace, la participations aux foires agricoles, et les étalages de produits naturels et agricoles qu'il fait dans ses agences et les agences maritimes, le Canada utilise depuis quelques années les expositions circulantes, l'on devrait plutôt dire roulantes. Deux vastes camions automobiles et plusieurs voitures à chevaux, chargés de produits agricoles, vont de foire en foire, de marché en marché, s'arrêtant en chemin sur les places publiques, le conducteur adressant la parole aux foules et leur distribuant, avec des échantillons de produits, des imprimés. C'est là, paraît-il, un des procédés de réclame les plus efficaces.

h) *La coopération des bureaux d'assistance publique et privée.* Sur 2,048 sujets présentés par ces bureaux en 1911, nos agents en ont accepté 1,378.

i) *L'envoi périodique des agents et des conférenciers attitrés au Canada,* pour leur permettre de se documenter de première main et de se renseigner de visu.

j) *La diffusion de renseignements précis sur le marché de la main-d'œuvre agricole et domestique au Canada.* Ces renseignements, recueillis sur place par des agents du ministère de l'Intérieur, que l'on pourrait appeler des pourvoyeurs de main-d'œuvre, sont communiqués à l'agent de Londres, qui en fait part à ses subalternes, aux agents maritimes, aux bureaux d'assistance et de placement. Il y a actuellement 88 de ces agents dans l'Ontario et 16 dans les régions anglaises du Québec. Pendant mon séjour à Londres, M. Smith me montra une circulaire qu'il venait de recevoir du ministère et où étaient résumés, d'après les renseignements de ces fonctionnaires, les besoins de main-d'œuvre de trente-neuf localités et régions ontariennes et d'une région québécoise pour le printemps suivant. Les demandes représentaient une armée de plus de 7,000 sujets, comprenant un grand nombre de familles et une forte proportion de domestiques inexpérimentés. M. Smith, en transmettant la circulaire aux agents maritimes, leur disait qu'ils pouvaient y voir "l'assurance du ministère que si les émigrés à destination de certaines agences de placement étaient trop nombreux, les agents de l'Etat au port de débarquement verraient à les diriger vers des positions aussi avantageuses."

Tels sont, en résumé, les moyens qui ont permis au Canada de porter le chiffre de son immigration britannique de 11,810 à 123,013 durant la période décennale qui va de 1900-1901 à 1910-1911, alors que, pour la première fois, elle excéda l'immigration américaine. Si je les énumère ici, c'est uniquement pour démontrer que le succès

d'une campagne d'émigration est surtout affaire de publicité, peu importent les dispositions premières du public auquel on s'adresse. A l'appui de cette affirmation, je pourrais aussi invoquer le cas de l'Australie. Jusqu'à ces dernières années, l'émigration annuelle d'Angleterre en Australie se chiffrait par centaines. Il y a cinq ans encore, cette colonie était moins connue et moins favorablement connue à Londres que ne l'était le Canada il y a trente ans. En 1909-10, le Canada reçut 67 pour 100 de l'émigration britannique et l'Australie 12·8 pour 100 seulement; en 1910-1911, le Canada 65 et l'Australie 18·5 pour 100; l'année dernière, le Canada 54·9 et l'Australie 28·2 pour 100, et l'on prévoit que l'Australie égalera le Canada cette année, ou tout au moins l'année prochaine. On pourrait encore citer le cas du Nouveau-Brunswick, qui ne recevait virtuellement pas d'émigrés anglais il y a quatre ans, et qui, grâce à l'établissement d'une agence particulière à Londres, en reçut trois mille l'année dernière.

Il ne serait pas juste de dire, surtout après les expositions de Liège et de Bruxelles, qu'en Belgique nous n'avons rien fait. Mais ce que nous y avons fait répondait si peu aux exigences de la situation, qu'il est encore surprenant que le chiffre annuel de l'émigration belge soit monté à 1,563.

Pour que les grandes expositions de 1905 et de 1909 pussent influer sensiblement sur l'émigration, il aurait fallu:

1. Que votre ministère eût toute liberté de faire renseigner les visiteurs par ses propres agents. Or, je tiens de votre agent à Anvers, M. Tréau de Cœli, que chaque fois le commissaire canadien, M. Hutchison, refusa de l'adjoindre à son personnel, lequel, relevant du ministère de l'Agriculture, n'avait pas séjourné assez longtemps en Belgique pour en connaître le peuple, et, en tout cas, ne pouvait avoir fait qu'une étude très sommaire de la question de l'émigration.

2. Qu'on fît suivre les expositions d'un travail systématique, proportionné à l'effort qu'elles avaient coûté. Or, pour nous en tenir aux quatre dernières années, le budget de l'agence d'Anvers se détaille ainsi:

—	Budget général.			Budget mensuel de salaires payés par Londres.			Publicité de journaux.			Impressions en Belgique.			Total en dollars.†
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	$
1908-1909	502	10	4	33	3	4	76	5	4	....			5,000
1909-1910.	629	8	1	37	13	4	73	2	6	....			6,000
1910-1911.	608	17	9	37	13	4	75	10	7	....			5,775
1911-1912....	600	0	0†	37	12	14	75	0	0	58	16	0	6,000

† Approximatif.

Il faudrait ajouter à cela le coût d'imprimés reçus de Londres, d'Ottawa, de Bruxelles (solde du matériel de publicité de l'exposition) et même de Paris, soit 38,800 exemplaires en 1908-09, 8,600 exemplaires en 1909-10, et 18,525 en 1910-11.

Avec ces modestes ressources, l'agent

a) Fait personnellement quinze à vingt conférences par hiver;

b) En fait faire par les instituteurs, devant les élèves, à l'aide de renseignements et d'un matériel fourni par lui, un nombre à peu près égal, qui sont généralement répétés le soir devant des classes d'adultes. Soit dit en passant, le Congo belge est, à part le Canada, la seule colonie qui soit l'objet d'une attention particulière de la part des instituteurs;

c) Publie chaque mois, en français et en flamand, à quatre mille exemplaires dans chaque langue, un petit journal à quatre pages de 12 pouces sur 16, intitulé *Canada-West*;

d) Fait adresser des imprimés, y compris le *Canada-West*, par la poste, à huit ou neuf mille instituteurs, aux agents maritimes, etc.;

e) Répond par lettre ou verbalement à toute demande d'information;

f) Publie de modestes annonces dans 62 journaux belges (wallons et flamands) et 28 journaux hollandais.

Tout louable qu'il est, ce travail, dans l'ensemble, ne diffère guère de celui des premières années de notre agence, établie en 1898: c'est toujours la même routine, exécutée avec la même conscience. Il marque même, sur certains points, un recul, car il fut des années où notre agent faisait en moyenne deux ou trois conférences par semaine.

L'agent actuel est un homme intelligent, consciencieux et très estimé, à qui la quadruple connaissance du français, de l'anglais, du flamand et du hollandais donne une compétence particulière, et qui paraît montrer encore une belle activité malgré son âge avancé (il a, je crois, plus de 65 ans); mais ses moyens d'action sont trop restreints. Ajoutons qu'aucune compagnie de navigation anglo-canadienne ne fait faire de conférences, bien que toutes aient des agents dans le pays et que l'une, la compagnie de chemin de fer Pacifique-Canadien, fasse un service direct d'Anvers; et l'on ne s'étonnera pas qu'il n'obtienne pas des résultats plus considérables.

Ces résultats sont au contraire surprenants si l'on tient compte qu'un quart, sinon un tiers du modeste budget ci-dessus, est affecté à la Hollande, qui relève aussi de l'agence d'Anvers, et d'où 931 personnes ont émigré au Canada en 1910-11, contre 25 en 1900-1901 et 35 en 1901-1902. La part de la Belgique ne dépasse pas $4,500.

J'ai demandé à M. de Cœli si quelque chose dans la loi belge empêcherait l'envoi de colons-missionnaires en Belgique. Il m'a répondu non; de fait, il en vint un ou deux durant l'hiver de 1909-10; il en vint un autre durant l'hiver de 1910-11; il s'appelait Mercier; il arriva sans instructions, entrevit à peine notre agent, et repartit au printemps, sans avoir fait ni bien ni mal. La participation du Canada aux foires agricoles? Non.—L'étalage permanent de produits canadiens dans les agences maritimes? Non.—La coopération de notre agent avec les bureaux d'assistance? Non.—Un contrôle plus rigide du travail des agents maritimes, avec la suppression de la prime pour sanction? Non.—La publication de nos besoins de main-d'œuvre agricole et domestique, par l'intermédiaire des agents maritimes? Non.—L'envoi périodique des conférenciers et des agents au Canada? Non.—Les expositions circulantes? Non. —La publicité de journaux? Non.

M. de Cœli me résuma finalement toutes ses réponses en disant que rien dans la législation ni dans les règlements de police belges ne nous empêcherait de faire virtuellement en Belgique, avec certaines modifications, le même travail qu'en Angleterre; qu'avec une dépense beaucoup moins grande on pourrait, proportionnellement à la population, obtenir des résultats aussi considérables. L'action répressive du gouvernement belge s'exerce contre les abus de confiance seulement; c'est pour empêcher ces abus, possibles en Belgique comme en Angleterre, qu'il exige des agents maritimes un cautionnement de 40,000 francs. Si notre propre agence, 23 Place de la Gare, s'intitule modestement *bureau d'information,* c'est que l'agent d'émigration, au regard de la loi belge, n'est pas le particulier qui vend les billets de passage, mais la compagnie qui l'emploie,—lui-même n'étant qu'un employé, et, comme tel, astreint à un cautionnement beaucoup moindre,—et que le Canada peut donc faire, par l'intermédiaire d'agents autorisés, toute la propagande qu'il voudra, à la seule condition de respecter la vérité. Le gouvernement belge n'a jamais ignoré l'existence de notre agence; il sait que notre action ne se borne pas toujours à renseigner, sans parti-pris, ceux qui songent à émigrer au Canada; mais il a toujours fermé les yeux; M. de Cœli est au mieux avec l'inspecteur de l'"émigration au port d'Anvers, M. Venesoon; le gouvernement lui-même, par le ministère des Affaires étrangères, a fait publier l'année dernière, sur le Canada, à l'usage des émigrants, une brochure que je tiens à votre dispo-

sition et qui, pour être plus concise que la plupart des nôtres, et d'un optimisme moins exubérant, n'en est pas moins très sympathique. Les émigrants bénéficient de taux particuliers sur les chemins de fer, administrés par l'Etat; dans un rayon de 100 kilomètres d'Anvers, le tarif ordinaire est réduit de moitié en leur faveur. L'Argentine a à Bruxelles une agence qui opère, comme la nôtre, librement.

Notre agent manque-t-il d'initiative? Lui aurait-il incombé de faire et a-t-il fait à l'agent de Londres, de qui il relève, les suggestions propres à faire accroître ses moyens d'action? La responsabilité incombe-t-elle à ses supérieurs? Pour pouvoir se prononcer sur ce point, il faudrait des renseignements qu'il n'était pas en mon pouvoir de me procurer. On me permettra cependant de déclarer que j'ai trouvé certains des représentants officiels du Canada à Londres sous l'impression la plus erronée à l'endroit de l'émigration belge. Dans votre lettre du 5 janvier, vous me disiez de prendre des instructions de lord Strathcona en passant à Londres. Je vis deux fois le Haut-Commissaire, et chaque fois il insista sur ce qu'il appelait l'hostilité des gouvernements européens envers l'émigration. Chaque fois il me raconta que, quelques années auparavant, il s'était lui-même presque mis une mauvaise affaire sur les bras en voulant se porter au secours d'un agent canadien arrêté par un de ces gouvernements. Chaque fois il me répéta, et à plusieurs reprises, d'être extrêmement prudent, si je voulais ne pas m'exposer à des ennuis. On eût dit que la prison me guettait dès mon débarquement en Belgique. Les mêmes propos me furent répétés, au moins une fois, par le secrétaire du Commissariat, M. Griffith. Ce n'est que plus tard, et sur place, que, renseigné sur les circonstances très particulières, l'origine toute allemande et l'antiquité vénérable de l'incident qui avait tant effrayé le noble lord, j'appris quelle importance attacher à ces histoires. Loin de moi l'intention de mettre en doute la bonne foi du Haut-Commissaire ou de son secrétaire: je constate seulement que pouvant, grâce à leur situation, se renseigner au jour le jour et d'une manière exacte sur l'opinion belge, ils en parlaient comme s'ils n'en avaient rien connu.

Je pourrais aussi, au même sujet, souligner un incident des relations officielles de M. de Cœli avec son supérieur immédiat, M. Smith.

En 1911, le grand journal socialiste le *Peuple,* inspiré par un Belge qui, chargé quelques années auparavant d'une mission spéciale en Belgique, avait eu des démêlés avec M. de Cœli, entreprit une violente campagne contre le Canada. Ses articles furent reproduits dans des journaux de diverses nuances, et la réputation du Canada en souffrit. Notre agent voulut répondre: M. Smith l'en dissuada, disant que, dans une campagne en faveur de l'émigration, le travail positif vaut mieux que toutes les controverses; qu'il n'avait, quant à lui, réalisé de si grandes choses en Angleterre qu'en feignant de ne pas s'apercevoir de la critique. C'était apparemment à M. Smith, parler d'or. Seulement, M. Smith oubliait que si l'on peut, avec un budget de publicité de $50,000 par an, faire chanter les louanges du Canada assez haut pour *enterrer* toutes les critiques, il n'en est plus de même avec 75 livres ($375) par année—ce qui, on se le rappelle, est le budget de publicité de l'agence anversoise. Et cette différence échappait à M. Smith, non pas parce que M. Smith est hostile à l'émigration belge; on a déjà vu au contraire qu'il y est favorable, et je me fais un plaisir comme un devoir de déclarer que rarement homme me donna pareille impression de largeur d'esprit; mais parce que, absorbé tout entier dans le travail gigantesque qu'il fait, et qu'il fait si bien, en Angleterre, il ne peut s'occuper ni activement, ni intelligemment de la Belgique. L'automne dernier, l'inauguration de la campagne de publicité—si l'on peut appeler campagne l'affectation d'un modeste crédit de $375—fut retardée de plusieurs semaines par suite d'une divergence de vues entre M. de Cœli et M. Smith sur la nature des annonces à faire.

Pour accroître sensiblement l'émigration au Canada, il faudrait, à mon avis:

1° Détacher de la Belgique la Hollande, pays trop différent d'intérêts, de mœurs et de langue, d'ailleurs assez important pour être constitué en agence distincte;

2° Soustraire la Belgique à l'autorité de Londres;

3° Accroître le budget et faire essayer dans ce pays, par des agents actifs, intelligents, bien au fait des langues et des choses de Belgique—lesquels se serviraient eux-mêmes le plus possible des agents d'émigration autorisés—les procédés de propagande employés en Angleterre et qui ne sont pas interdits par le gouvernement belge. La publicité, notamment, demanderait une dépense beaucoup plus considérable. Ce mode d'action, exercé avec jugement, donnera d'autant plus de résultats que la Belgique est un des pays du monde où la presse est la plus répandue. Il se publiait l'année dernière, dans ce pays, 76 journaux quotidiens, dont 56 en français et 20 en flamand, 130 grands journaux hebdomadaires, dont 80 en flamand et 50 en français, et un nombre à peu près égal d'hebdomadaires locaux.

Je dis *faire essayer par des agents;* en effet, le territoire belge pourrait à brève échéance se diviser entre Anvers pour la Flandre et Bruxelles pour la Wallonie.

S'il est établi une agence consulaire ou commerciale en Belgique, il y aura une coopération intime à établir entre elle et les agences d'émigration.

L'Australie n'ayant pas d'agence en Belgique, la propagande du Canada sera d'autant plus efficace.

J'ajouterai que le personnel actuel me semble insuffisamment rétribué.

Quand à notre travail en France, il a soulevé depuis quelques années, dans les milieux officiels français, une opposition dont il serait urgent de supprimer les causes, si nous ne voulons pas voir la situation s'aggraver encore.

A plusieurs reprises, le gouvernement français, par le ministère de l'Intérieur, chargé de la sûreté générale, a manifesté hautement son dépaisir de la propagande des agents canadiens en France.

Le 25 juin 1909, M. Clémenceau enjoint aux préfets de mettre le public français en garde contre "les dangers" de l'émigration au Canada; "pays où peuvent seuls s'établir dans des conditions favorables les travailleurs agricoles louant leurs services aux propriétaires du sol, et les artisans disposant de ressources suffisantes pour s'établir à leur propre compte". Et cette circulaire, y compris maint considérant sur l'insuffisance des routes et des voies ferrées, le manque de "débouché pour les terrassiers et les manœuvres des voies ferrées", la difficulté de vendre les produits agricoles, etc., n'est elle-même que la réédition d'une circulaire du 26 février 1886, apparemment dirigée contre les agents qu'à cette époque le gouvernement de Québec envoyait en France.

Le 21 août 1911, le successeur de M. Clémenceau, M. Briand, adresse aux préfets, "à titre officieux", une notice qu'il "les prie de faire insérer, *sans mention d'origine* (ces mots sont soulignés dans le texte) et comme une information quelconque, dans les journaux des villes et régions où se recrutent prinicipalement les émigrants français—employés, ouvriers de l'industrie et travailleurs agricoles—à destination du Canada". Dans cette notice il est dit: (*a*) qu'à de très rares exceptions près les commis, les jeunes gens de famille, les employés de bureau, ne rencontrent au Canada "que déboires et insuccès"; (*b*) qu'en dehors de Montréal, s'il ne sait pas l'anglais, et partout s'il n'appartient pas aux syndicats ou "unions", l'ouvrier étranger a beaucoup de peine à se placer; que d'ailleurs la différence des outils impose presque un nouvel apprentissage, et que, étant donné le mode d'existence, le salaire n'est pas aussi élevé qu'il le paraît tout d'abord; bref, que "les ouvriers qui ont quelque chance de réussir sont ceux qui seraient ouvriers d'art ou de spécialités connaissant la langue anglaise"; (*c*) que, vu l'insuffisance des moyens de communication et la difficulté de vendre les récoltes, et vu aussi la rareté de la main-d'œuvre, même les agriculteurs ne sont pas toujours sûrs de réussir; ce sont eux "qui ont le plus de chances", dit la circulaire, "mais encore faut-il qu'ils aillent dans le Nord-Ouest, qu'ils soient vigoureux, expérimentés, possédant un capital d'une dizaine de mille francs au moins, et, autant que possible, une famille qui les dispense de main-d'œuvre salariée. Ils doivent avoir de l'initiative, ne pas craindre le climat rigoureux et travailler avec persévé-

rance et sans se décourager pendant dix ou quinze ans."—"A ce prix, ajoute la notice, ils auraient réussi en France, et beaucoup moins souffert." Et le ministre conclut: "La meilleure émigration française au Canada serait encore celle de nos directeurs d'entreprise, ingénieurs, etc., et de nos capitaux bien employés et contrôlés par une banque de fondation française.

Une circulaire dont je n'ai pas la date précise, mais qui remonte au temps du ministère Combes, en 1905, se lit ainsi:

> "MONSIEUR LE PRÉFET,—Mon attention a été appelée à plusieurs reprises sur la décroissance de la population des campagnes, notamment dans les départements du Midi et dans ceux de la Savoie, et ce fait regrettable est attribué à l'émigration incessante des jeunes gens.
>
> "Certaines agences dûment autorisées ont, en effet, étendu leur action sur presque toutes les parties du territoire; et afin de recruter le plus grand nombre possible de travailleurs destinés à être dirigés dans diverses contrées de l'Amérique, elles font le plus souvent une description exagérée ou même mensongère des avantages qu'ils rencontreraient dans ces régions éloignées. Les sous-agents qu'elles emploient ne se bornent pas à des promesses verbales; ils ont également recours à des affiches et à des brochures; ils emploient aussi des auxiliaires irréguliers, c'est-à-dire des individus qui ne sont point porteurs d'une procuration authentique d'une agence d'émigration régulièrement atorisée par le Gouvernement.
>
> "Des actes récents de recrutement illicite, que j'ai fait constater pour être déférés aux tribunaux, me paraissent de nature à justifier un redoublement de surveillance pour arrêter l'extension d'un trafic dont les agents ne reculeraient devant aucun moyen pour gagner le tant par tête que leur procurent les engagements dont ils ont l'initiative.
>
> * * * * * * *
>
> "En insistant pour que toute infraction à ces dispositions soit immédiatement constatée et poursuivie selon la loi, vous aurez soin de recommander aux fonctionnaires précités (sous-préfets et officiers de police judiciaire) d'avoir également à surveiller d'une manière toute spéciale les affiches contenant des appels aux travailleurs français pour les engager à émigrer et à refuser l'autorisation d'afficher des placards dans lesquels des agents prendraient une autre qualité que celle d'agents autorisés par le gouvernement français—ce dont ils devraient préalablement fournir la preuve.
>
> "Enfin, vous recommanderez également aux mêmes fonctionnaires de s'opposer au colportage des brochures faisant appel aux émigrants; l'autorisation de colporter ces sortes de livres devant toujours être refusée.
>
> * * * * * * *
>
> "Il n'y a aucune raison de dispenser nos nationaux de cette formalité car il importe de les retenir dans leurs foyers où ils sont utiles aux travaux agricoles et peuvent être appelés à remplir les obligations imposées par la loi sur le recrutement.
>
> "Je vous recommande en terminant, M. le Préfet, de renouveler aux agents de la police d'émigration l'ordre de dresser un procès-verbal pour infraction à la loi contre tout individu qui s'immiscerait dans les opérations relatives à l'émigration sans y être autorisé, soit directement par M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, soit au moyen d'une procuration authentique conférée par une agence autorisée."

Enfin, comme conséquence directe de la campagne menée par une partie de la presse française contre notre agence, un échange de notes eut lieu entre le gouvernement français et l'ambassade anglaise en 1910-1911.

C'est sur ces différentes mesures que, dans certains milieux politiques canadiens, l'on s'est basé pour dire que toute propagande d'émigration était impossible en France. Pour juger intelligemment, il faut:

1° Reconnaître le droit absolu du gouvernement français de protéger ses nationaux contre les abus de confiance des agents d'émigration (y compris les agents maritimes subventionnés—(*bonused*), même en l'absence de tout texte de loi.—Or, il ne semble pas que dans les circulaires ci-dessus, et quelques erreurs de fait qu'elles contiennent, on se soit proposé d'autre but que la répression des abus de confiance—ce que nous appelons communément les *fausses représentations.*

2° Reconnaître ce que les circulaires et les communiqués du ministère français de l'Intérieur peuvent contenir, ou contiennent évidemment, de vérité sur les dangers qu'offrirait non seulement pour la France, mais pour le Canada lui-même, une émigration irréfléchie de France vers notre pays. Rien ne nous fonde à croire que, malgré le combisme tout naturel de son allure, la circulaire de 1905, qui, soit dit en passant, vise non seulement le Canada, mais toutes les "contrées de l'Amérique" faisant de la propagande en France au moyen de primes ou autrement, exagère les audaces, les imprudences, voire les abus de confiance commis par les agents, à cette époque troublée de la vie française, où l'idée de l'émigration agissait si puissamment sur une partie de la nation. On ne peut certes s'empêcher de sourire en lisant aujourd'hui dans la circulaire Clémenceau qu'au Canada les routes et les voies ferrées manquent aux agriculteurs, et que, partant, la vente des produits agricoles est difficile; qu'il n'y a chez nous "pas de débouché pour les terrassiers et les manœuvres des voies ferrées", etc.; toutes assertions partiellement vraies en 1886 mais, à tout prendre, d'un archaïsme si amusant en 1909 et à plus forte raison en 1912; mais, si cela peut arranger les choses, nous irons volontiers jusqu'à admettre la conclusion, à savoir qu'au Canada "seuls peuvent s'établir dans des conditions favorables les travailleurs agricoles...." (voir plus haut). Enfin, si la circulaire de 1911 peint trop en noir les obstacles à la colonisation agricole, et si les chances de succès de l'ouvrier étranger, déjà fort bonnes malgré les obstacles indiqués, ne peuvent que s'améliorer dans un pays où, pour ne citer que les métiers de la construction, des maçons et des briqueteurs inexpérimentés gagnent trois francs de l'heure et les charpentiers jusqu'à deux francs, nous sommes, par contre, d'autant plus à l'aise pour souscrire à ce qu'on y dit des employés de bureau, des jeunes gens de famille, des commis, qu'après quelques expériences et quelques tâtonnements nécessaires, notre gouvernement—comme l'avoue du reste M. Briand—déconseille lui-même ce genre d'émigration; bien plus, ne conseille plus l'émigration qu'aux agriculteurs;

3° Distinguer, d'une part, la loi française et les décrets qui la complètent, et d'autre part, les simples règlements de police, déterminés par les circonstances.

La loi française sur l'émigration (bien entendu, je n'en cite que les articles essentiels) se lit ainsi:

Article 1er.

Nul ne peut entreprendre les opérations d'engagement ou de transport des émigrants sans l'autorisation du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

* * * * * * *

Article 4.

Aucun navire affecté au service de l'émigration ne peut sortir du port sans que le capitaine ou l'armateur soit muni d'un certificat constatant que toutes les prescriptions imposées, soit par la présente loi, soit par les décrets et arrêtés ministériels rendus en exécution de ladite loi dans l'intérêt de la police et des émigrants, ont été remplies.

* * * * * * *

Article 10.

Toute infraction aux dispositions des articles 1 et 4 (ce dernier relatif au transport par navires des émigrants) de la présente loi, est punie d'une amende de 50 francs

à 5,000 francs. En cas de récidive dans l'année, l'amende est portée au double.

Toute contravention aux règlements d'administration publique, aux décrets et aux arrêtés ministériels pris pour l'exécution desdits règlements et décrets, en ce qui concerne la police de l'émigration, est punie des peines portées dans l'article 471 du code pénal.

Un décret exécutif porté le 9 mars 1861 et qui est encore en vigueur, porte que "les compagnies ou agences d'émigration ne pourront être autorisées à entreprendre les opérations d'engagement et le transport des émigrants qu'à la condition de fournir un cautionnement qui sera fixé par le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics dans la limite de 15 à 40,000 francs" (article 1er); que "les agents que les compagnies autorisées peuvent employer doivent être munis d'une procuration authentique" (article 4); enfin, que "les compagnies sont responsables des actes de leurs agents".

On le voit, il n'y a rien ni dans cette loi ni dans le décret qui interdise même l'*engagement,* c'est-à-dire le plus direct et le plus intéressé de tous les genres d'incitation à l'émigration. Encore aujourd'hui, m'informe M. Wiallard, tout ce que la loi exige, c'est, des agents (lisez: des compagnies de transport), un cautionnement de 40,000 francs contre les infractions et les abus de confiance, et, des sous-agents (lisez: des agents régionaux ou locaux des compagnies de transport, communément appelés *agents maritimes,* parce qu'ils représentent surtout les compagnies de navigation), un cautionnement de 3,000 francs. Les règlements de police, édictés par le ministère de l'Intérieur, n'ont d'autre objet que de faire observer la loi et le décret, et, de toute évidence, ne peuvent aller au delà. La situation juridique de l'agent d'émigration en France et en Angleterre n'est donc pas si différents qu'on l'a prétendu, puisque, en Angleterre aussi la condition du cautionnement existe. Et la situation de fait, pour différer davantage, n'en offre pas moins certains points d'analogie, puisque, en ces dernières années, sur l'initiative de notre agent de Londres, plusieurs courtiers de billets de passage ont été condamnés par les tribunaux anglais pour ne s'être pas fait autoriser, et certains autres pour avoir abusé de l'autorisation. La seule différence réside en ce que le gouvernement anglais dispense du cautionnement les agents officiels des colonies britanniques.

4° Distinguer, dans la lecture des circulaires ci-dessus, entre les agents autorisés et les inautorisés.

La nécessité de cette distinction est évidente: il va de soi, c'est une prud'hommerie de dire, que lorsque le gouvernement français désigne expressément à l'action répressive de ses préfets les agents d'émigration inautorisés, il ne vise pas ceux qui ont fourni le cautionnement obligatoire; et qu'en ordonnant également la répression des abus de confiance d'agents autorisés, il n'entend pas mettre d'entrave à l'exercice honnête d'un commerce reconnu par la loi. L'agent de votre ministère à Paris, n'ayant pas fourni de cautionnement, n'est pas autorisé à inciter à l'émigration. Aucun des délégués conférenciers que votre ministère a envoyés en France n'était autorisé à inciter à l'émigration. Les incitations commises par vos agents ou délégués, soit par vos ordres ou autrement, étaient donc une violation de la loi française, et rien de surprenant que le gouvernement français, après une tolérance plus ou moins gracieuse de plusieurs années, ait fini par en faire le sujet de représentations diplomatiques.

5° Distinguer, chez les agents autorisés, les actes autorisés et les actes inautorisés. De ce qu'un agent maritime a rempli la formalité du cautionnement, il ne suit pas que toutes les manœuvres lui soient permises.

6° Distinguer, entre les actes autorisés, les actes opportuns et les inopportuns. Justifiable ou non, judicieuse ou non, la circulaire de 1905, qui a précédé et vraisemblablement entraîné les autres, a été en partie déterminée par les considérations d'ordre religieux et politique dont non seulement nos agents et délégués, mais un certain nombre d'agents maritimes autorisés, agrémentaient leur campagne en faveur du Canada. Vers 1904, c'est-à-dire un an après l'établissement de l'agence, et au plus fort

de l'agitation provoquée par la loi sur les associations, des missionnaires français établis au Canada depuis quelques années retournèrent en France pour y prêcher une croisade d'émigration. Ils opposaient naturellement, dans leurs discours, à ce qu'ils appelaient, justement ou non, la tyrannie du gouvernement anticlérical, la liberté religieuse existant au Canada. La presse catholique leur fit écho, la presse anticatholique les dénonça, et l'intervention du gouvernement devint inévitable. Le ministre de l'Intérieur avait d'ailleurs la loi de son côté, aucun de nos agents n'étant autorisé. Parmi les délégués ecclésiastiques ou religieux dont la propagande aurait dépassé les bornes du judicieux, sinon du légal, l'agent de Paris désigne, par exemple, le R. P. Dumond, les abbés Gaire et Lefloch.

Instituée en 1903, sous l'autorité directe de votre ministère, mise sous la dépendance de Londres en 1905 après l'entrée de M. Oliver à l'Intérieur, et rétablie dans sa situation primitive en 1908, l'agence de Paris a subi trop d'influences différentes pour qu'il fût possible, sans une enquête beaucoup plus approfondie, de départir intelligemment la responsabilité de l'état de chose actuel.

Il semble bien, cependant, qu'une des choses dont elle a le plus souffert, ç'à été précisément ces changements de direction, auxquels devaient à coup sûr correspondre des changements de politique. En examinant son travail depuis l'origine, on est frappé du manque de suite qui le caractérise. Tantôt il faut des conférences et tantôt il n'en faut pas; tantôt les annonces de journaux sont jugées nécessaires, et l'instant d'après dangereuses; et ainsi de suite. Nulle part plus qu'en France il aurait importé de bien étudier au préalable la situation économique et sociale du pays, sa législation, les mœurs et les goûts de ses habitants, puis d'adopter ensuite une ligne de conduite bien définié; même en tenant compte du rôle que joue l'arbitraire des gouvernements dans une république césarienne comme la France, on sent qu'au contraire notre agent s'est de gré ou de force laissé guider tantôt par la volonté d'Ottawa, tantôt par celle de Londres, et tantôt encore par les réclamations des partis politiques canadiens, quand il n'essayait pas de contenter tout le monde.

Notre agence a dû porter aussi, devant l'autorité française, la responsabilité d'actes commis en 1907 par un agent de la province de Québec. Je citerai sur cet incident le passage suivant d'un mémoire de M. Wiallard:

> En 1907, la province de Québec, à laquelle M. Wiallard avait à plusieurs reprises offert de distribuer des brochures spécialement faites pour mettre en lumière les avantages que pouvait réserver cette province à l'émigration française, décida, non pas de profiter des dites offres, mais de subventionner une agence d'émigration et de placement sous la direction de M. Deslauriers, qui vint en France pour faire un travail de propagande.
>
> "M. Deslauriers fut recommandé par le ministre de la Colonisation, l'hon. Ch. Devlin, à M. Fabre, alors commissaire général qui, représentant de la province de Québec comme il l'était du Dominion, crut pouvoir accorder à M. Deslauriers la permission d'établir ses quartiers généraux au commissariat général du Canada. M. Deslauriers, très lié avec un des assistants de M. Wiallard, M. A. Geoffrion, publia avec l'aide de celui-ci et à Paris, une brochure d'émigration dont les éléments furent pris presque mot à mot dans les brochures fédérales; et, toujours se servant du nom plus haut mentionné d' "Agence d'émigration et de placement", deux choses absolument prohibées en France par la loi, donna dans cette brochure l'adresse du commissariat général comme centre de ses opérations.
>
> Cet acte de bonté et, en tout cas, de déférence pour les désirs du ministre de Québec, paraît avoir jeté la perturbation dans les services de M. Wiallard en ce sens que le travail ainsi ouvertement fait par M. Deslauriers en violation des lois françaises, désignait une fois de plus notre œuvre en France à l'attention du gouvernement français déjà si prévenu.

Après quatre mois d'opérations, sans autre résultat, d'ailleurs, que de provoquer une recrudescence et une accentuation de la mauvaise humeur des autorités de ce pays, le gouvernement fédéral, comprenant tout ce que cette situation avait d'anormal, intima à M. Fabre d'avoir à prier M. Deslauriers et son agence d'aller s'établir ailleurs que dans les locaux du commissariat général.

A remarquer qu'à cette époque, et depuis sa nomination, M. Wiallard avait ses bureaux au commissariat, 10, rue de Rome, ce qui, aux yeux des étrangers, le rendait encore plus solidaire des actes de M. Deslauriers.

Il ne semble pas non plus que notre agent soit tout à fait exempt de responsabilité personnelle. Il a protesté, et dès 1907 (voir lettre du 22 octobre 1907), contre l'envoi de délégués-conférenciers qui trop souvent, dit-il, refusaient ou négligeaient de se conformer aux lois et règlements français, et le ministère n'en a pas moins continué jusqu'en 1911 à envoyer chaque année une couple de délégués, laïques ou religieux; mais à supposer que les délégués fussent vraiment si durs à la discipline, lui-même ne paraît pas avoir toujours suivi la ligne de conduite la plus propre à lui épargner des désagréments.

Légalement incapable d'exercer aucune action directe, M. Wiallard aurait dû, semble-t-il, s'effaçant personnellement le plus possible, rechercher, et à plus forte raison accepter, les concours autorisés par la loi française. Or, sans mettre en doute ses bonnes intentions ni contester son activité inlassable, les personnes que j'ai pu interroger, parmi celles qu'intéresse à un titre quelconque la question de l'émigration au Canada, sont unanimes à dire que M. Wiallard a constamment négligé ces concours.

Ce sentiment est particulièrement vif au sein de la Canadienne, société qui, depuis dix ans, au prix des plus grands sacrifices, sert les intérêts du Canada en France. Il existe également, à des degrés divers, dans les milieux maritimes.

Toutes les compagnies de navigation anglo-canadiennes ont aujourdhui à Paris des agences qui elles-mêmes sont représentées dans toutes les parties de la France et des pays circonvoisins; et bien qu'une seule fasse le service entre la France et le Canada, toutes, abstraction faite de tout intérêt immédiat, seraient heureuses de contribuer à faire connaître un pays dont la prospérité générale influera forcément sur la leur. L'agent général du Canadien-Nord, M. Heyek, qui mène dans l'Europe centrale une campagne intensive d'émigration, me dit qu'il a en France deux mille sous-agents, dont six cents environ montrent de l'activité; et qu'il ne demanderait pas mieux que de leur envoyer les publications officielles du Canada, mais que M. Wiallard ne le lui a jamais demandé.

Durant mon séjour en France, une grave difficulté s'éleva entre M. Wiallard et la Compagnie Générale Transatlantique, qui était alors sur le point d'établir, et qui a établi depuis, un service direct entre le Havre et le Canada. La compagnie, offrant sa collaboration à notre agent, demandait en retour le bénéfice de la prime garantie par la loi canadienne à tous les agents indistinctement. M. Wiallard refusait, invoquant une décision de votre ministère provoquée en 1908 par une première demande de la même compagnie, et en vertu de laquelle, selon lui, la prime devait être réservée à la seule compagnie Allan, comme institution subventionnée. La question, portée devant le commissaire du Canada, l'honorable M. Roy, me fut référée. Je constatai, par l'examen de la correspondance, que de toute évidence la Compagnie Générale s'était vu refuser le bénéfice de la prime, en 1908, parce qu'à cette époque elle n'avait pas de ligne sur le Canada.

A ce moment on remettait aux candidats à l'émigration une "liste de quelques agences maritimes autorisées" se lisant ainsi:

CURRIE & Cie, agents de la ligne Allan (service direct de France au Canada, 2, rue Pleuvry, au Havre, ou 10, rue Auber, à Paris.

HERNU, PERON & Cie, 61, Boulevard Haussmann, à Paris.

PITT & SCOTT, 47, rue Cambon, à Paris.

Or, de ces trois agences, l'une représente uniquement, et les deux autres représentent surtout la ligne Allan.

Vous trouverez au ministère une lettre de M. Wiallard, du 15 mars 1912, où il est dit:

"Personnellement, je n'ai pas de doute que, loin de compliquer le problème du transport, l'établissement d'une nouvelle ligne sur le Canada profitera à tous, surtout au Canada. J'espère que les Allan (*the Allan people*) conserveront la faveur dont ils jouissent et qu'ils ont gagné par leur travail passé, tandis que, d'un autre côté, la Compagnie Générale Transatlantique, avec ses relations nombreuses et puissantes, amènera un renouveau d'activité entre les deux pays."

C'est seulement sur mes avis urgents, et sur la menace de la Compagnie Générale de provoquer, de la part du gouvernement français, une intervention qui aurait pu nous être fatale, que M. Wiallard se décida à écrire cette lettre, où pour ma part, je ne trouverais à reprendre qu'un souci exagéré des intérêts de la Compagnie Allan, et qui n'est du reste que le résumé de ce que—détail curieux—notre agent vous écrivait de son propre mouvement le 25 mai 1908.

Au moins, croirez-vous, restera-t-il à notre agent la coopération de la Compagnie Allan. L'on ne voit cependant nulle part les services extraordinaires par quoi cette compagnie mérite la sollicitude particulière dont on l'entoure. Elle publie un annuaire sur le Canada, tiré en partie de nos publications officielles, et je lis dans le mémoire déjà cité: "La Compagnie Allan, avec son service du Havre au Canada, paraît avoir donné satisfaction au public français qui a emprunté cette voie pour se rendre au Canada"; mais je lis aussi dans ce mémoire, à propos de la prime: "Tout le travail est en majeure partie fait par nos agents et non par les agences maritimes... La vente des billets de transport qu'ils (les agents maritimes) font aux émigrants est, en forte proportion, alimentée par l'agence de M. Wiallard, et ils n'ont qu'à émettre lesdits billets."

M. Wiallard pourrait répondre que, pris intégralement, ce passage de son mémoire, dirigé contre le régime des primes, se lit ainsi: "Tout le travail est en majeure partie fait par nos agents et non par les agences maritimes, *qui n'ont pas le droit de se livrer, et ne se livrent pas, à des manœuvres qu'ils savent répréhensibles*"; ce qui donnerait à entendre que lui et ses subalternes peuvent seuls inciter à l'émigration sans violer la loi française. Or, non seulement M. Wiallard s'attribue ici, ainsi qu'à ses subalternes, des pouvoirs qu'il n'a pas, ou que, en tout cas, il ne pourra jamais exercer qu'avec la plus grande réserve, mais je l'ai dit et je le répète, ce sont les agents maritimes, et eux seuls, qui sont autorisés à faire des engagements d'émigration.

Sauf l'action indépendante et malheureusement trop restreinte de la Canadienne, celle des agences maritimes, qui, de l'aveu de M. Wiallard lui-même, a été à peu près nulle, et la délégation directe d'une couple de conférenciers chaque année par le ministère de l'Intérieur après 1905 comme avant, et jusqu'en 1911, le travail de l'agence parisienne, tel que j'ai pu le reconstituer d'après le mémoire diffus et, sur certains points, manifestement incomplet, et les exposés verbaux de M. Wiallard, peut se résumer ainsi:

De 1903 à 1905, sous la direction immédiate d'Ottawa.—*a*) Conférence en province, particulièrement en Bretagne et en Savoie, par M. Wiallard et par des prêtres français délégués du gouvernement canadien, ceux-ci mêlant, à leurs leçons d'histoire et de géographie, de vertes critiques du gouvernement français, dans le but d'agir plus fortement sur des auditoires catholiques; *b*) distribution d'imprimés par les conférenciers; *c*) annonces de journaux. M. Wiallard déclare qu'il obtint de Mr. Sifton, le ministre d'alors, et de son chef de cabinet, M. Smart, tout ce qu'il leur demanda.

De 1905 au milieu de 1907, sous la direction de M. Preston, puis de M. Walker, agents à Londres.—Travail à peu près nul, faute d'argent.—M. Wiallard s'empresse d'expliquer que durant cette période toutes les agences furent, par M. Oliver, réduites à la portion congrue. Il ajoute:

Il fut d'autant plus facile à M. Wiallard d'obtempérer aux injonctions du département, que cette ère d'économie coïncidait avec les efforts que faisait le gouvernement français, par voie de circulaires à tous ses fonctionnaires, pour enrayer le mouvement d'émigration qui se dessinait alors de plus en plus grâce au travail fait par notre représentant.

Du milieu de 1907 à février 1908, sous la direction de M. Walker, et à la suite d'un voyage de MM. Cory, chef de cabinet du ministère de l'Intérieur, et Scott, directeur général de l'émigration, à Paris.—Publication d'annonces dans de nombreux journaux de Paris et de la province "pour attirer l'attention générale sur le Canada". "Ces annonces", dit M. Wiallard, "étaient conçues de manière à montrer quelles étaient les classes d'émigrants susceptibles de réussir au Canada et quels étaient ceux qui, par contre, devaient s'abstenir". C'est aussi à cette époque que M. Arthur Geoffrion fut adjoint à M. Wiallard.

De février à septembre 1908, sous la direction de M. Obed Smith, successeur de M. Walker.—Travail presque nul, par suite de différends entre M. Wiallard et M. Smith.

De septembre 1908 à 1910 inclusivement, à la suite de la signature du traité de commerce franco-canadien, et sous la direction immédiate d'Ottawa.—Annonces de journaux; conférences économiques, géographiques et historiques; distribution de cartes murales aux instituteurs qui acceptent de donner à leurs élèves en récompense des meilleurs comptes rendus, et de cartes-vues canadiennes pour leur permettre de correspondre avec l'agence. Il se donna environ cinq cents conférences par les instituteurs en 1909-10. "Le coût n'en fut pas considérable", dit M. Wiallard, mais la répercussion dans les classes que le gouvernement canadien désire particulièrement atteindre fut partout évidente". Le mémoire ajoute:

M. Wiallard avait également demandé au département l'autorisation de faire donner par MM. Geoffrion et Montpetit, attachés au commissairiat, une cinquantaine de causeries ou lectures dans quelques chambres de commerce ainsi que dans les écoles d'agriculture. Ces conférences eurent un certain succès, mais entraînant à des frais assez considérables.

1911.—Inaction presque absolue, imposée par les protestations diplomatiques du gouvernement français.

1912.—Reprise de la propagande dans les milieux scolaires.—Au mois de mars, à la suite d'une distribution de 4,500 atlas, contenant chacun 10 cartes-vues, à autant d'instituteurs, avec promesse de cartes murales aux conférenciers et d'atlas aux élèves, M. Wiallard avait déjà obtenu cinq cents conférences et pouvait en escompter, de là aux grandes vacances, trois cents autres. Notre agent ajoute que ces conférences se donnent non seulement dans les classes, mais la plupart du temps en présence des parents, et toujours dans les meilleurs milieux possible; que dans une foule de cas les élèves font des devoirs sur la conférence.

Un travail aussi souvent interrompu, et aussi incohérent, ne peut évidemment pas donner les fruits qu'on pourrait attendre d'une campagne plus persistante et mieux ordonnée. Qu'il ait néanmoins porté le chiffre de l'émigration française au Canada de 431 qu'il était en 1901-1902 à 2,041 en 1910-1911, c'est la réponse la plus éloquente à faire à ceux qui prétendent qu'un mouvement d'émigration française au Canada est

impossible. Le chiffre de 2,041 est même au-dessous de la vérité, beaucoup d'émigrants français venant au Canada en première, et un certain nombre d'émigrants étrangers qui passent par Paris n'étant pas portés au compte de cette agence.

Dans la stricte légalité le travail de notre agent, à l'heure actuelle, se réduirait à peu près à faire connaître le Canada par l'intermédiaire désintéressé mais forcément réservé des instituteurs (ceux-ci ne pouvant en effet pousser à l'émigration sans s'exposer à de graves ennuis); à publier l'adresse de l'agence parmi les Petites Annonces d'une couple de journaux parisiens, sans parler d'émigration, et à répondre, verbalement ou par écrit, aux demandes de renseignements. C'est déjà quelque chose. Il faut en particulier reconnaître le prix de la collaboration,—précaire il est vrai, mais pour ce qui est des écoles de l'Etat, puisqu'elle devra cesser sur un signe du ministre—que M. Wiallard a su se procurer dans le personnel enseignant. Est-ce à dire que nous ne pourrions faire davantage?

J'ai déjà indiqué le parti à tirer de l'autorisation des agences maritimes, pour la diffusion de renseignements sur le Canada. Permettez-moi, monsieur le Directeur-Général, de vous indiquer quelques autres initiatives à prendre ou à tenter.

Un Français qui fut l'un des fondateurs de la Canadienne et qui reste un des esprits dirigeants, je devrais dire l'âme de cette vaillante société, et à qui je demandais ce qu'il croyait que notre gouvernement pût et dût faire pour accroître l'émigration française au Canada, m'indiqua entre autres choses:

1° *L'envoi périodique de colons français en France.*

Sur ce point au moins, mon interlocuteur se trouvait d'accord avec M. Wiallard. Je lis dans une lettre que notre agent vous écrivait le 22 octobre 1907:

> Bien que, pour des raisons que vous connaissez bien, il ne faut plus nous envoyer d'agents comme ceux qui sont venus passagèrement ici, je crois qu'il serait maintenant de toute nécessité de mettre sérieusement à l'étude un projet que j'ai soumis au ministère il y a longtemps. Ce projet consisterait à envoyer en France une douzaine de délégués pris la moitié dans la province de Québec, la moitié dans l'Ouest, parmi les colons français qui ont réussi, et à qui l'on ne paierait qu'un billet de seconde du lieu qu'ils habitent au lieu d'où ils sont venus. On ne leur donnerait aucune mission. Ils retourneraient parmi leurs amis sans autre but que d'y passer deux ou trois mois. Ce genre de propagande est le meilleur. S'ils en décidaient quelques-uns à émigrer, on pourrait les rémunérer au tant par tête, à la condition que les émigrants partent avec eux. Le nombre de ces délégués peut varier au gré du ministère, mais à mon avis il ne devrait pas être moins de douze... Je répète que selon moi, le ministère ne devrait accorder ni salaire, ni frais de déplacement d'aucune sorte à ces délégués, en dehors du prix d'un billet d'aller et retour, comme il est dit plus haut.

M. Wiallard suggérait aussi, en 1908 (voir lettre du 23 septembre 1908 au directeur général de l'émigration), l'envoi de France au Canada, aux frais du Canada, d'un délégation composée d'une vingtaine d'experts en agriculture: directeurs d'instituts agronomiques, directeurs de journaux agricoles, etc.

Ces suggestions, restées sans réponse, on pourrait facilement y donner suite, et, je le crois, sans porter ombrage aux autorités françaises. Je ne verrais même, pour ma part, que profit pour notre pays à ce que chaque année une mission agricole de France au Canada correspondît à la mission agricole du Canada en France.

2° *Les expositions.*

Si opportunes qu'elles fussent, les expositions permanentes dans les grandes villes ne seraient utiles que pour l'expansion industrielle et commerciale, et partant, votre ministère aurait raison de s'en désintéresser, ces entreprises ressortissant à votre collègue du Commerce, aux chambres de commerce, ou aux industriels et négociants intéressés. Il n'en serait pas de même de modestes musées de produits divers—natu-

rels, agricoles, industriels—installés chez des commerçants de petite ville, sur la grande rue ou la grand'place. Le coût, très modique, de ces installations, pourrait se partager avec le bureau des Mines et le ministère du Commerce, lesquels pourraient en retour vendre des concessions aux négociants et aux industriels canadiens.

Les expositions automobiles auraient beaucoup d'effet. Si, aux jours de foire, dans les gros bourgs, un camion automobile arrivait, installait sous une tente une exposition canadienne de toute sorte de produits; si, à cet étalage, l'on trouvait à acheter à bas prix des articles-réclame; si les procédés et les résultats de la culture s'y trouvaient intelligemment évoqués, il y aurait encore là un mode d'action puissant. Ce genre d'expositions pourrait s'organiser avec les mêmes concours que le précédent. On donnerait aussi aux visiteurs, sur demande, des renseignements sobres, précis et vrais sur le Canada.

Les intérêts commerciaux que nous avons en France suffiraient à justifier ces initiatives, qui du reste, et cela va de soi, devraient être étudiées au préalable en vue de satisfaire aux lois et règlements français; mais inutile de faire observer que même en l'absence de tout appel direct elles serviraient aussi la cause de l'émigration.

3° *L'utilisation des concours français.*

Il ne faut pas l'oublier, tout Français a le droit de faire connaître non seulement le Canada, son histoire, sa géographie, ses procédés de culture et de colonisation, mais encore—et cela par la plume, par la parole ou par la "démonstration" directe (expositions)—son opinion, à lui Français, sur l'intérêt qu'il y aurait pour ses compatriotes à profiter des ressources de ce pays. Ajouterai-je que le Français connaît mieux que nous ne les connaîtrons jamais la situation économique et sociale de ses compatriotes, leur tempérament, la législation et les règlements du pays, les disposition intimes des gouvernants?

Il y a en France des sociétés de conférences qui couvrent tout le territoire et qui, pour une légère rémunération, consentiraient volontiers à faire traiter du Canada par leurs conférenciers.

Sur la garantie de ses déboursés,, la Canadienne, qui fait depuis dix ans, à ses frais, de la propagande pour le Canada, pourrait: (*a*) rédiger, avec les collaborateurs que vous lui désigneriez, et dans le goût français (que l'on dirait que les rédacteurs ou traducteurs de votre ministère se sont toujours appliqués à choquer), toute une bibliothèque d'ouvrages populaires sur le Canada, qu'elle verrait ensuite à faire pénétrer dans les écoles de tout grade et de toute catégorie, officielles ou libres, les bibliothèques publiques, les bureaux de lecture, et qui seraient aussi mis en vente, à un prix minime, dans toutes les librairies; (*b*) renseigner le public français sur le Canada en toute occasion, par des communiqués aux journaux,—ce qui serait d'autant plus facile à la Canadienne que le bulletin mensuel de cette société est déjà un excellent résumé de notre vie nationale, et qu'en France comme ailleurs les journaux sont ordinairement heureux d'insérer gratis des articles d'intérêt public; (*c*) faire publier également des lettres que vos agents au Canada inviteraient des hommes d'affaires et des colons français à écrire à des journaux français—préférablement des émgrés de province aux journaux de leur province (*d*) améliorer encore son bulletin et répandre graduellement par toute la France.

Dans la bibliothèque de propagande, les monographies illustrées de paroisses peuplées en tout ou en partie de gens venus de France (ou de Belgique) occuperaient une large place. On ne saurait trop, en effet, exagérer l'importance du témoignage basé sur une expérience personnelle concluante. Je rencontrai, durant mon séjour en France, dans un petit groupe d'hommes politiques et d'intellectuels réunis pour causer particulièrement de notre pays, un publiciste français de grande réputation, qui me dit avoir passé plusieurs semaines dans le Canada occidental. Je me félicitais d'avance de voir parmi nous quelqu'un qui corroborât mes assertions: ma surprise fut grande de le trouver violemment hostile à l'émigration au Canada. Il alléguait les

besoins de l'agriculture française, et la dépopulation de la France. Mais, comme je répondais à cela par les propres arguments d'autres Français, savoir, qu'il faudra toujours plus de bras à l'agriculture française quoi qu'on fasse, et qu'une plus forte émigration déterminerait peut-être une plus forte natalité, il dévia sur la situation, déplorable, selon lui, des Français établis au Canada. Il citait avec une amertume particulière les déceptions et les souffrances des colons de Montmartre, privés de moyens de communication, disait-il, exposés sans défense à un climat affreux, manquant de tout. Il avait vu cela, lui, vu cela de ses propres yeux. Et il s'écriait menaçant: Ah! Montmartre! l'individu qui a établi cette colonie fait bien de ne plus s'y montrer; il y serait lynché." Incapable sur le champ de contredire, je sentais ma surprise faire place à une profonde mortification; je n'eus que l'audace de demander timidement le nom de *l'individu*: c'était, paraît-il, un Français, qui avait même été conseiller municipal à Paris. Je reconnus à cette description un des attachés de notre agence, M. Foursin. Quelques jours après, je vis par hasard M. Foursin, et rien de plus pressé que de lui demander des explications. "La coïncidence est curieuse, dit-il; le maire de Montmartre vient justement de passer à Paris. Parti pour le Canada avec un très petit pécule, il est aujourd'hui à la tête d'une belle fortune qui lui permet de venir chaque année faire son voyage en France. Ses concitoyens sont d'ailleurs tous à l'aise. Privés de voies de communication pendant quelque temps, ils ont tenu bon quand même; presque tous, sinon tous, sont aujourd'hui de grands propriétaires fonciers." J'imagine qu'une bonne monographie de Montmartre, avec le témoignage des colons intéressés, serait éventuellement en France un excellent antidote aux dénonciations de notre publiciste, type parfait (si j'en juge par notre première entrevue) de cette catégorie de Français qui, non contents de concevoir la colonisation comme Daudet prétend qu'on la conçoit à Tarascon, se montrent plus préoccupés de conformer les faits à leurs théories que leurs théories aux faits. Ce mode d'action, inauguré en France sous M. Olivier par la publication d'un recueil de témoignages intitulé *la vérité sur le Canada*, y gagnera à s'étendre et à se systématiser, mais aussi à se placer sous les soins, ou tout au moins sous le patronage d'une société française. Il était recommandé en ces termes, en août 1908, dans un rapport de M. Foursin au curé Labelle, alors sous-ministre de la colonisation à Québec:

> 1. Il est possible, contrairement à l'opinion généralement admise, de provoquer un courant agricole sérieux en France; il suffit pour cela, *d'employer les moyens appropriés au caractère et aux besoins du paysan français*;
>
> 2. Tous les soins doivent se porter à favoriser au début l'émigration d'une ou deux bonnes familles dans une localité déterminée, et de s'attacher à faire réussir ces premières familles, qui se transformeront ensuite en excellents agents de propogande.

Donc: laisser aux agents maritimes le travail qu'ils sont autorisés à faire; subventionner et, au besoin, organiser des délégations annuelles du Canada en France et de France au Canada; utiliser les concours inappréciables que nous offrent les sociétés françaises de propagande en faveur du Canada; autant de procédés que nous avons négligés jusqu'ici et dont l'adoption s'impose.

La réalisation de ce programme ne sera possible qu'à deux conditions:

1° Que celui qui sera chargé de l'exécuter en comprenne la raison d'être et n'y voie pas, au contraire, la condamnation arbitraire de sa propre conduite passée.

Je crois avoir déjà montré en quoi l'agent actuel se méprend sur ses pouvoirs en certaines matières. Dans un premier mémoire qu'il me soumit à mon arrivée à Paris, avant même que je lui eusse posé une seule question, M. Wiallard se défend ainsi:

> Si l'on nous avait laissé nos coudées franches, aurions-nous pu obtenir de meilleurs résultats? Oui, probablement. Mais, était-il désirable qu'il en fût ainsi? Je ne le crois pas.

Admettons qu'on ne nous eût fait aucune opposition et qu'au lieu d'envoyer chaque année au Canada de 2 à 3,000 Français, j'aie réussi à en diriger de 8 à 10,000 vers nos bords, ceci dès les premières années. Un tel résultat n'aurait-il pas été dangereux pour l'avenir de notre œuvre en France?

Quoi, les colonies françaises n'absorbent "chaque année que 3 ou 4,000 émigrants de France, et voici qu'une colonie anglaise nous en prend le double!" eût-on clamé partout. "La voilà bien la tentative de dépeuplement systématique de la France", n'eût-on pas manqué de dire avec quelque apparence de raison.

Ne valait-il pas mieux marcher à pas comptés mais sûrs et ne vaut-il pas mieux encore aujourd'hui continuer de la même façon, lentement, avec modération et circonspection, et laisser la semence que nous avons jetée en terre française porter ses fruits avec le temps.

Encore une fois, si le gouvernement canadien maintient sa décision de ne plus envoyer de délégués propagandistes haranguer les foules aux quatre coins de la France pour les inviter à émigrer au Canada, je n'hésite pas à répondre que de plus en plus le mouvement créé s'accentuera du seul fait de l'impulsion raisonnée et continue imprimée par nos soins depuis de longues années.

Nous devons nous contenter de faire connaître le Canada par tous les moyens légitimement permis en France; conférences géographiques, historiques et économiques dans tous les milieux propices; publication d'articles d'intérêt général sur le Canada; distribution d'atlas et de vues du Canada ; offre aux musées scolaires ou aux instituteurs de photographies canadiennes, d'échantillons de grains, de gerbes de blé et, s'il est possible, de spécimens de fruits et légumes; ne jamais prononcer le mot "Emigration" et ne pas le laisser traîner dans les publications offertes; enfin, ne donner nos brochures officielles de propagande qu'aux personnes déterminées à s'expatrier et qui nous demandent des informations spéciales *ad hoc*.

Voilà ce que nous avons toujours pratiqué et toujours suggéré. Si nous faisons encore cela, le gouvernement français ne pourra nous inquiéter et ne le voudra pas. Approuvé par mes chefs pour avoir inauguré et suivi cette ligne de conduite, j'ose espérer qu'avec son esprit éclairé le nouveau ministre y ajoutera son satisfecit.

M. Wiallard est donc convaincu qu'il n'a rien fait, quant à lui, de contraire aux règlements français; qu'il a fait tout ce que la loi lui permettait de faire; que non seulement il est impossible d'accroître nos moyens d'action, mais que, même possible, cela ne serait pas opportun.

Sans chercher à pénétrer la pensée intime de M. Wiallard, j'ai dit et je répète que de l'aveu de tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre il déploie dans l'exercice de ses fonctions une activité considérable. Il paraît de même évident qu'en envoyant chaque année en France, d'abord avec l'assentiment de notre agent, puis malgré lui, des conférenciers d'occasion qui, par leurs appels directs, violaient la loi française d'autant plus facilement qu'ils la connaissaient moins, le ministère de l'Intérieur n'a pas peu contribué à indisposer le gouvernement français. Mais je n'en suis pas moins forcé de croire que les ennuis dont M. Wiallard, et le Canada avec lui, ont été l'objet en France, provenaient en grande partie de son obstination à se passer de concours qui, sans diminuer véritablement son action personnelle, lui eussent permis de la dissimuler, plus que cela, de la conformer entièrement aux lois françaises; et que la cause de cette obstination se trouve dans une fausse idée de la situation, dans un défaut de caractère ou dans un amour-propre déplacé, peu importe. Et si cette opinion est fondée, il s'ensuit que M. Wiallard devrait ne pas hésiter à reconnaître qu'il s'est trompé sur certains points, et à tenter loyalement, s'il en était requis, l'exécution du plan d'action que je vous suggère.

2° Qu'il ait été (ce plan d'action) soumis au préalable et agréé par tous les intéressés, y compris le gouvernement français. A quoi ce changement d'orientation nous servira-t-il, en effet, si nous ne prenons d'abord le soin de faire disparaître les malentendus et les griefs existants? Quelque politique que nous adoptions, il importe que nos agents ne soient pas exposés à une répression périodique qui, en les terrorisant, les jette quelquefois dans des résolutions encore plus malheureuses, et presque toujours, leur inspire des expédients incompatibles avec notre dignité nationale.

Et cette question de l'entente à conclure avec le gouvernement français, des garanties à demander que notre action, si légitime qu'elle reste et si légale qu'elle devienne, pourra s'exercr continuement, sans avoir à redouter l'arbitraire de personne,—cette question, dis-je, m'amène à parler de différends qui existent entre l'agent de votre ministère et le commissaire général du Canada.

Avant 1903, nous n'avions pour nous représenter en France qu'un commissaire général, M. Fabre, lequel relevait du cabinet tout entier. Cette année-là—et je tiens ce renseignement de M. Wiallard lui-même—M. Wiallard fut nommé sous-commissaire (*assistant commissioner*), avec mission de s'occuper particulièrement de l'émigration. Plus tard encore, M. Poindron fut nommé agent commercial par le ministère du Commerce, ce qui nous donna trois représentants en France. Il y a deux ans M. Fabre mourut, et après un intérim de quelques mois rempli par M. Wiallard, le cabinet Laurier nommait l'honorable M. Philippe Roy commissaire, avec, je crois, des pouvoirs mieux définis, sinon, comme je le crois aussi, plus étendus. A l'avènement du nouveau cabinet, l'automne dernier, M. Poindron fut révoqué, l'agence commerciale fondue dans le commissariat et le commissaire mis sous l'autorité du ministre du Commerce.

Nous avons donc aujourd'hui en France, comme par le passé, un sous-commissaire général qui s'occupe de l'émigration seulement, et non pas des affaires canadiennes en général; mais il se trouve de plus que le commissaire général lui-même, réduit au rang de simple agent commercial, n'est pas un commissaire général, par conséquent n'a pas, même théoriquement, autorité sur le sous-commissaire. De là cette anomalie, que lorsqu'on se plaint à lui des actes du sous-commissaire, le personnage responsable devant l'autorité française de tous les actes du gouvernement canadien en France en est réduit, pour se défendre, à alléguer l'indépendance de son subalterne. Est-il besoin de faire observer qu'une telle excuse doit forcément ressembler à une défaite au regard logique du Français; que loin d'améliorer la situation, elle est plutôt de nature à l'empirer?

A mon arrivée en France, cette question des rapports du commissaire et du sous-commissairo ou, si on l'aime mieux, de l'agent d'émigration, ou, si on l'aime mieux encore, du préposé aux renseignements sur l'émigration, était entrée depuis plusieurs mois dans une phase aiguë, à propos des locaux respectifs des deux services. Renseignements pris, je vous écrivis le 5 mars:

> Depuis quelque temps, conformément aux instructions du ministère de l'Intérieur, j'étudie sur place la question de l'émigration belge et française au Canada. Comme je dois retourner au Canada vers le 1er avril, j'attendrai jusque là pour vous présenter un rapport détaillé, l'importance et la délicatesse du sujet ne me permettant pas de le faire plus tôt. En attendant, cependant, vous me permettrez d'attirer votre attention sur le différend survenu ici à propos du local de votre agence et qui, en réalité, porte sur toute la politique du Canada en France.
>
> En décembre dernier, M. Wiallard recevait instruction de votre ministère de s'installer au Commissariat, 17-19 Boulevard des Capucines. Si je ne me trompe, M. Roy s'opposa à cette installation: premièrement, parce que, étant donné la politique de M. Wiallard, il ne croyait pas pouvoir assumer devant le gouvernement français la responsabilité des actes de ce fonctionnaire; deuxièmement parce que l'espace disponible au Commissariat était loin d'être suffisant pour loger M. Wial-

lard et son personnel; troisièmement, parce que, au sens de M. Roy, il ne serait ni sage ni praticable d'ouvrir toute grande aux candidats à l'émigration des bureaux aménagés pour d'autres fins et, en outre, situés au deuxième (*on the third floor*).

M. Wiallard ne nie pas qu'il existe un différend entre lui et M. Roy et des froissements entre lui et le gouvernement français; il soutient seulement qu'il a raison contre l'un et l'autre. Il ne prétend pas non plus avoir au Commissariat la place nécessaire; de fait, je suis sûr qu'il aimerait beaucoup mieux avoir des bureaux distincts.

Or, le bail du bureau d'émigration au n° 3, rue de l'Isly expire le 1er avril, et si, d'ici là, vos instructions ne sont pas modifiées, M. Wiallard devra s'y conformer—au grand dommage du Canada, je le crains, car tout séjour, même passager, de M. Wiallard, 17 et 19 Boulevard des Capucines, ne pouvait qu'envenimer les choses.

Sans vouloir, pour le présent, dire qui a raison et qui a tort en cette affaire, et si vous devriez, éventuellement, renoncer à mettre M. Wiallard avec M. Roy, je vous recommanderais fortement de donner instruction à M. Wiallard de faire prolonger son bail de trois et même, s'il le peut, de six mois. Vous auriez ainsi le temps de recevoir mon rapport et d'en étudier les conclusions.

M. Wiallard, autorisé suivant ma recommandation, fit prolonger son bail jusqu'au 1er novembre. Je ne sais quels arrangements il a faits depuis, mais je sais qu'aucune décision que vous preniez au sujet du local ne rétablira l'harmonie entre votre agence et le Commissariat.

Si cela entrait dans mes attributions, j'exprimerais humblement l'avis que la représentation qui conviendrait le mieux au Canada dans un pays comme la France, où nous pouvons faire un commerce considérable et d'où nous essayons d'établir un courant d'émigration vers notre pays, est celle que nous avions avant l'abolition de l'agence commerciale, mais sous la direction ou tout au moins le contrôle unique du commissaire, lequel serait, bien entendu, seul responsable au gouvernement canadien. Je ne crois pas sortir des limites de mon mandat en disant que la réunion des deux services (Commerce et Emigration) sous une même tête me paraît absolument essentielle, d'abord pour mettre fin à un conflit qui ne peut que nous être préjudiciable aux yeux du gouvernement français, ensuite, et comme conséquence immédiate, pour faire profiter de notre propagande commerciale la cause de l'émigration, privée par elle-même en France de la plupart des moyens d'action qui lui sont permis en Angleterre, et même en Belgique. Une publicité active et intelligente en faveur du Canada ne donnera, à l'heure actuelle, nulle part de meilleurs résultats qu'en France; mais nulle part aussi il importe plus que notre publicité, évitant le ton dythyrambique, déclamatoire et faux de la réclame américaine, présente le Canada sous tous ses aspects, sous tous ses aspects véritables, à la fois. Ce travail ne sera l'œuvre que d'un office central reconnu par l'autorité française et coopérant activement avec tous les éléments de la nation française favorablement disposés envers le Canada. Ce n'est pas là, je le sais, l'opinion de M. Wiallard, et je regrette d'autant plus de différer avec lui qu'il semble personnellement avoir montré plus de conscience dans l'accomplissement de ses fonctions; mais c'est une opinion à la quelle il est impossible de n'en pas venir en interrogeant sur place tous ceux qui s'intéressent aux relations franco-canadiennes.

Comment vous pourriez, dans les circonstances actuelles, réaliser cette entente avec le ministère du Commerce, il ne m'appartient pas de vous l'indiquer. Qu'il me suffise de vous faire observer que l'on pourrait installer au commissariat l'office de publicité des deux services, et dans un autre local—de préférence un rez-de-chaussée sur une rue passante—un musée et un bureau de renseignements pouvant servir également au commerce et à l'émigration.

Je me permettrai de faire observer aussi que ce serait d'avance annuler l'effet de mes recommandations que d'en prendre occasion pour diminuer le personnel ou le budget affectés actuellement à la propagande d'émigration.

Le budget de votre agence parisienne depuis sa fondation, se détaille apparemment ainsi:

	Francs.
1903 à mars 1904 (trois mois seulement)	4,560.80
1904-1905	20,784.10
1905-1906	12,661.90
1906-1907	13,206.50
1907-1908	20,752.70
1908-1909	41,344.95
1909-1910	58,741.50
1910-1911	61,033.55
1911-1912	65,275.00
	298,361.00

Si toutefois l'on se rappelle que ce budget comprend depuis 1908-1909 inclusivement le traitement du personnel, jusque-là à la charge de Londres, et depuis 1910-1911 le loyer de l'agence, jusque-là à la charge du commissariat, on verra qu'il n'a guère augmenté depuis 1904-1905. Le personnel à lui seul a pris, l'année dernière, quelque trente-cinq mille francs; cela ne laisse que trente mille francs sur 65,000, sans parler du loyer. Ce budget peut suffire au travail actuel (de fait, et il convient de noter cet aveu, M. Wiallard reconnaît qu'en dehors de la période d'économie 1905-1907 le ministère lui a généralement accordé ce qu'il demandait); il ne suffirait pas au travail que l'office de publicité du commissariat, et le service d'expositions et de renseignements qui en dépendrait, serait bientôt appelé à accomplir pour votre compte. Il va de soi que si le nombre des procédés de propagande en France est beaucoup moins grand que ceux que nous employons en Angleterre, nous ne pourrons obtenir de résultats qu'en reportant sur les procédés autorisés l'argent que nous sommes forcés d'économiser sur les autres. Il n'y aurait par exemple aucune raison valable pour ne pas établir dans d'autres villes, et même dans certains chefs-lieux de province, des musées et des bureaux de renseignements sur le modèle de ceux de Paris. A noter aussi que depuis trois ans le budget de publicité est de mille à douze cents francs seulement par année; que la publicité indirecte et voilée, du genre que je crois que nous devrions adopter, serait beaucoup plus profitable, mais probablement aussi plus coûteuse. La concentration que je recommande aurait pour objet, non pas de diminuer les dépenses, mais de faire d'abord rendre un meilleur parti au budget actuel, de permettre ensuite au gouvernement canadien, particulièrement à votre ministère, d'élargir une action qui, dans l'état actuel des choses, tend au contraire à se détruire par elle-même.

Eventuellement, l'action ainsi ordonnée du bureau parisien pourrait s'étendre à la Suisse, à l'Italie du nord, au pays basque espagnol.

Honnêtes, instruits, connaissant à fond le milieu français, les employés supérieurs de l'agence, MM. Foursin et Bélanger, l'un Français ayant passé plusieurs années au Canada et s'étant fait, à ses frais, l'un des premiers apôtres du Canada en Europe, l'autre Canadien ayant passé plusieurs années en France, peuvent tous deux, je crois, rendre des services précieux. Il est regrettable qu'on ne leur laisse pas, qu'on ne leur demande pas, ou, si on le leur demande, qu'on n'exige pas d'eux plus d'initiative. M. Foursin, nommé il y a sept ans à $900, n'a pas été augmenté. Le petit personnel est très modestement rétribué.

Les régions françaises où il semble que le travail sera le plus fructueux sont la Bretagne, la Savoie, le pays basque, le Nord, l'Aveyron, les Charentes. L'action des délégués-colons, notamment, trouvera là un champ plus favorable que partout ailleurs.

Je citerai d'après M. Wiallard le cas de trois Bretons des environs de Pontivy, qui, établis dans le Manitoba en 1904, ont été depuis à leurs frais chercher parmi leurs parents, amis et connaissances de Bretagne quelque chose comme cinq cents colons, aujourd'hui disséminés à Saint-Claude, Haywood, Notre-Dame-de-Lourdes, etc.; aussi l'établissement de Notre-Dame-de-Savoie en 1904 par l'abbé Ferroux et soixante et quinze autres Savoyards, que vinrent dans la suite rejoindre un grand nombre de leurs compatriotes.

Si la chose n'est pas déjà faite, il serait opportun de satisfaire sans retard à la réclamation de la Compagnie Générale Transatlantique relative à la prime. Cette compagnie, composée de Français, et naturellement mieux en cour auprès des autorités gouvernementales du pays, est plus que tout autre en état de nous être utile en France, et quels que soient les lois et règlements. Inutile d'ajouter qu'elle peut aussi nous faire un tort incalculable dans les milieux officiels français si nous voulons avantager à ses dépens la ligne canadienne subventionnée. J'écris à dessein: *avantager à ses dépens.* Refuser la prime à la Compagnie Générale, ce serait, en effet, virtuellement conférer à l'Allan Line un caractère officiel, une situation privilégiée, et détourner ainsi vers elle un courant déterminé à grands frais par sa rivale non subventionnée; de sorte que, dans bien des cas, celle-ci perdrait non seulement la prime, mais aussi le passage.

On a déjà vu, incidemment, que l'agent actuel est favorable à l'abolition de la prime de propagande, ou *bonus*. Les raisons qu'il en donne sont plutôt contradictoires; ici en effet il affirme que les agents du gouvernement canadien, ne font absolument rien pour mériter la prime; et quelques lignes plus loin, que le paiement de cette prime, incitant aux contraventions, est un des principaux griefs du gouvernement français. La circulaire Combes (1905) semblerait corroborer cette dernière affirmation. Tout le reste permet au contraire de croire à l'inaction presque absolue des agents maritimes. Il ne semble pas que, pour le présent, l'expérience que l'on a faite en France du régime des primes permette de conclure soit à son maintien, soit à son abolition. L'on pourrait peut-être satisfaire à toutes les exigences et faire taire toutes les critiques en ne payant la prime qu'aux agents maritimes qui auraient donné des preuves d'activité, mais qui auraient en même temps respecté les lois et règlements du pays—deux conditions qu'on impose aux agents anglais, et qui n'ont été jusqu'ici, ni l'une ni l'autre, imposées aux agents français. Un des griefs du gouvernement français (on le trouve énoncé dans une de ses circulaires), c'est la nécessité où il se trouve fréquemment de rapatrier à ses frais des gens qui ont été trompés par les agents d'émigration. L'abus le plus fréquent, de la part des agents maritimes, consiste à envoyer l'émigrant le plus loin possible dans l'intérieur du Canada pour toucher la plus forte commission possible, peu importe ce qu'il advienne ensuite du malheureux. Un autre abus consiste à spéculer sur le change monétaire, les agents maritimes prenant rarement moins que 5 f. 25 pour un dollar, tandis que la succursale parisienne de la Banque Nationale se contente de 5 f. 18. Les protestations que notre agent a fait entendre à plusieurs reprises, et qui ont déjà eu pour effet de faire accorder à l'émigrant en route pour l'Ouest la faculté d'un arrêt de dix jours dans la province de Québec, auraient encore plus de poids, si elles avaient pour sanction la suppression de la prime. J'ajouterai que si, en France comme ailleurs, l'attrait de la prime peut quelquefois entraîner l'agent à violer la loi du pays, l'agent français est par contre moins que d'autres tenté d'envoyer au Canada les rebuts de la société française, tout émigrant français étant censé emporter avec lui son casier judiciaire.

Notre agent rapporte qu'il lui est souvent demandé des produits canadiens pour les musées scolaires. Il devrait être en état de répondre promptement et favorablement aux demandes de ce genre.

A part ces recommandations particulières, relatives soit à la Belgique, soit à la France, vous me permettrez, monsieur, de vous en faire quelques autres pouvant s'appliquer aux deux pays.

Je tiens des agents de Paris et d'Anvers que l'on répond ordinairement en anglais aux personnes qui s'adressent directement à votre ministère, en français, en flamand ou en hollandais, pour avoir des renseignements sur le Canada. Inutile de vous faire observer combien le procédé est peu propre à éclairer et à attirer l'étranger—surtout le Français, qui s'était imaginé que le français est une des langues officielles de notre pays. Pour répondre à chacun dans sa langue,—du moins à ceux, comme les Belges et Français, qu'on sollicite particulièrement d'émigrer au Canada—il suffirait de la présence d'une couple de bons linguistes comme M. Tréau de Cœli au ministère.

Le ministère du Commerce, dans ses conventions avec les compagnies de navigation, devrait prendre les avis du ministère de l'Intérieur en vue de faire améliorer les *conditions de transport des émigrants.* Avant cette année, la compagnie Allan, qui recevait pourtant du gouvernement canadien quelque chose comme $130,000 par année, et dont la subvention a été depuis, paraît-il, portée à $200,000, n'avait pas de cuisiniers français et à vrai dire pas d'interprète sur ses bateaux, et, pour une traversée de douze à quinze jours, prenait le même prix que d'autres compagnies pour une traversée de sept ou huit. Chose plus grave encore, le premier départ du Hâvre était retardé jusqu'au milieu et souvent jusqu'à la fin de mai, et les domestiques agricoles recrutés durant l'hiver en vue de l'ouverture des travaux, se lassant d'attendre, renouvelaient leurs engagements en France. Cette anneé le *Sardinian* et le *Pomeranian* ont fait place à l'*Ionian* et au *Scotian,* plus gros et plus rapides; l'on a, paraît-il attaché des cuisiniers français aux deux nouveaux bateaux, et le premier départ a lieu le 27 avril; mais ces améliorations, d'ailleurs incomplètes, sont dues uniquement à l'établissement d'un service concurrent par la Compagnie Générale Transatlantique. Pourquoi le Canada n'attend-il la sauvegarde de ses intérêts que de la concurrence, quand il serait en droit et en état de dicter ses conditions, voilà ce que, pour ma part, je ne puis comprendre.

Il devrait y avoir des interprètes officiels ou autorisés, non seulement sur les lignes de navigation subventionnées, mais dans tous les ports de débarquement et sur tous les chemins de fer où le français ne se parle pas habituellement. On ne saurait imaginer les ennuis de toute sorte causés aux émigrants de langue française par l'insuffisance ou même l'absence totale de ce service, dans un pays où on leur a dit qu'ils pourraient partout se faire comprendre dans leur langue. Pour n'en citer qu'un exemple: Edouard Claude, sa femme et neuf enfants, et Eléonore LeRoy et quatre enfants, d'Orgéo, dans la province du Luxembourg (en Belgique), partis pour Halifax par le *Canada,* de la Dominion Line, le 1er mai 1910, eurent tellement à souffrir de l'atmosphère entièrement étrangère du bord qu'ils arrivèrent au port les yeux tout rougis d'avoir pleuré. Ils voulurent s'expliquer, mais là non plus personne ne comprenait le français et ils furent renvoyés à Anvers comme affectés du trachoma. Le gouvernement belge et les familles déportées réclamèrent, la vérité fut établie, et le gouvernement canadien dut payer une indemnité. L'un des déportés était un agriculteur possédant quinze à vingt mille francs en argent sonnant. Un seul incident de ce genre peut faire un tort incalculable au Canada. Il y a déjà à Winnipeg, me dit-on, un interprète français et un interprète hollandais—celui-ci pouvant servir aux flamands. Si l'émigration française ou belge augmente un tant soit peu, le besoin d'un interprète anglo-franco-flamand à Halifax se fera probablement sentir.

La plupart de nos agents à l'étranger ont amené leurs familles avec eux; ayant perdu contact avec le Canada, il leur faudrait recommencer la vie à neuf, ils ne pourraient revenir au pays qu'à grands frais. Il importe donc qu'ils ne soient déplacés que pour les besoins du service et qu'ils ne soient destitués que pour incompétence ou malhonnêteté. Comme leur traitement n'est pas élevé, et que l'activité que l'on attend d'eux n'est guère possible dans la vieillesse, il serait également opportun, après un certain âge, de leur payer une pension, de les employer à Ottawa, comme rédacteurs ou autrement, dans les bureaux desquels relèvent les agences extérieures.

Le ministère devrait, dans ses nominations futures, exiger du titulaire non seulement une connaissance parfaite du milieu, mais une bonne culture générale. Dans

l'Europe entière, la culture intellectuelle est regardée comme essentielle à l'exercice de certaines fonctions publiques—surtout de celles qui offrent un certain caractère diplomatique.

La rédaction des publications officielles étant, dans une campagne de publicité, un élément de *toute première importance*, on ne saurait trop déplorer l'incompétence ordinaire des rédacteurs ou traducteurs français du ministère de l'Intérieur.

Je n'hésite pas à dire que la rédaction de la plupart des ouvrages officiels du gouvernement canadien destinés aux pays de langue française est loin de faire honneur au Canada. Il en est que M. Wiallard a dû enfouir dans les caves de l'agence parisienne pour ne pas les laisser tomber sous les yeux des Français, quitte à retraduire lui-même l'original anglais, au prix d'un travail onéreux. Nos agents ont autre chose à faire, cependant, et la plupart du temps ils sont bien obligés de se servir du matériel à leur disposition. La carte murale que nous distribuons aux écoles de France est rédigée partie en français, partie en anglais, partie en je ne sais quoi. En France où le ridicule tue, un pays comme le nôtre devrait prendre garde de ne pas attacher son nom à des publications grotesques dont rougiraient la Patagonie ou la Nigérie. Si le Canada ne peut faire mieux par lui-même, il n'a qu'à prendre modèle sur les coquettes publications de l'Argentine ou de maint autre pays qui, sans avoir la prétention d'être des Nouvelles-Frances, ont cependant découvert le moyen de s'adresser aux Français en français. Je me rappelle avoir vu un ouvrage publié par l'Australie occidentale à l'occasion de l'exposition universelle de 1900, et dont la forme ferait honte aux publications de votre ministère, s'ils pouvaient encore rougir.

A l'heure actuelle, la plupart des publications envoyées dans les pays de langue française sont des traductions littérales de publications rédigées expressément pour les pays anglais. Il en résulte, à part les simples gaucheries de traduction, un caractère général d'exotisme qui choque et indispose le lecteur français. De même que les bons traducteurs ne s'improvisent pas, ce n'est pas le premier venu qui puisse s'adresser à tous les publics suivant leurs goûts, leurs traditions, voire, leurs préjugés: il faut pour cela plus de jugement que n'en semblent posséder certains de vos subalternes. Par exemple, dans *l'Ouest canadien*—traduction de la brochure intitulée *Western Canada*, qui est celle que vos agents distribuent le plus libéralement,—l'on appelle successivement en témoignage A. Baumak, ci-devant de l'Indiana, Philip-N. Taft, Ira Sutton, ci-devant de l'Iowa, et des douzaines d'autres, mais pas un seul colon belge ou français: n'est-il pas évident que si l'on ne tenait pas plutôt à effrayer les Français et les Belges par la perspective de l'isolement, et ce n'est certainement pas le but qu'on s'est proposé, l'on eût agi plus sagement en citant les témoignages de colons français et belges? Et ce que je dis ici de ces deux peuples s'applique également aux autres peuples européens. Certains chapitres des brochures pourraient rester les mêmes; il en est d'autres qui devraient changer suivant les pays.

Un mot aussi de la distribution.

Certaines gens ont l'air de croire que plus vous lui offrez de lecture sur votre pays, mieux vous renseignez l'étranger, peu importe que cette lecture soit lourde, indigeste, et, la plupart du temps, contradictoire. S'il en est ainsi dans certains pays, il n'en va pas de même dans les pays de langue française, où la clarté d'un ouvrage est plus appréciée que son volume, et où l'on ne sent nullement la nécessité de lire toute une bibliothèque pour apprendre ce qui pourrait tenir en deux ou trois cents pages. Lors de ma visite à l'agence d'Anvers, par exemple, j'ai été péniblement impressionné du nombre et de la nature des imprimés officiels destinés au public belge et hollandais. Je cite:

Dominion of Canada (en anglais seulement), volume de 222 pages, solde de l'Exposition de Liège (1905);

Canada in a Nutshell (ouvrage hollandais à titre anglais), brochurette de 40 pages, 1911;

Vastes champs ouverts à la colonisation et à l'industrie—Le Témiscamingue, province de Québec, brochure de 72 pages publiée il y a plusieurs années par le ministère de la Colonisation du gouvernement de Québec;

Canada et le siècle nouveau (titre traduit littéralement de *Canada and the New Century*), 48 pages, 1906;

Canada—Conseils pratiques aux colons, 36 pages, 1911;

Le Canada, 48 pages, 1911;

Canada, album de vues de l'exposition faite au Crystal Palace, à Londres, à l'occasion du couronnement de 1911; légendes en anglais;

Rapport annuel de la Société Générale de Colonisation et de Rapatriement de la Province de Québec pour 1910, 59 pages;

Atlas du Canada (en français) et *Atlas van Canada* (en flamand), 64 pages chacun, 1910;

L'Ouest Canadien—Ce qui reste de mieux dans l'Ouest (traduction inconsciemment bouffonne du titre anglais: *Western Canada—The last best West*), 42 pages, 1911;

Le Canada Occidental et *West Canada,* le journal mensuel dont il a été question plus haut.

De ces multiples publications, celles du gouvernement de Québec, je regrette de le dire, sont au-dessous de tout comme rédaction et comme exactitude. Parmi les autres, les une sont excellentes; d'autres inutiles, et partant nuisibles, car elles ne servent qu'à troubler l'étranger qui les lit; d'autrs enfin, nettement pernicieuses.

Votre ministère devrait, il me semble, s'attacher en pareille matière aux règles suivantes:

1° Faire rédiger ses ouvrages par des personnes rompues à la traduction et à la rédaction, et de plus, bien renseignées sur les pays visés;

2° Ne rien publier qui n'ait été revisé, pour la forme et pour le fond, par les agents intéressés;

3° Ne rien distribuer pour le compte des gouvernement provinciaux qui n'entre, sinon parfaitement, au moins assez bien, dans le cadre des publications fédérales—surtout, rien qui les contredise;

4° Appuyer davantage sur le caractère ethnique et religieux et sur la situation économique des diverses provinces, de manière à permettre aux émigrés de se guider plus intelligemment;

5° En dehors des monographies de régions agricoles et autres ouvrages du même genre—lesquels, cependant, ne devraient jamais faire double emploi—s'en tenir à un petit nombre de publications qui seraient revisées et remises à point tous les ans, condition essentielle pour un pays d'une croissance aussi rapide que le Canada. Ces publications seraient:

a) Sur le modèle de l'*Atlas* actuel, un ouvrage de cent pages au plus sur le Canada, avec une carte générale du pays et une carte de chaque province ou territoire;

b) Sous le même format, une brochure ou plaquette de 50 pages au plus pour chacune des vieilles provinces et de 50 à 75 pages pour les deux provinces d'Alberta et de Saskatchewan;

c) Un guide de poche à l'usage du colon belge ou français, même italien, suisse ou espagnol, selon le cas.

Comme modèles de concision, d'exactitude et d'à propos, je citerai les publications de l'*Emigration Office* du gouvernement anglais.

La coopération de l'autorité fédérale et des autorités provinciales, principalement celles de Québec, en France et en Belgique, est un sujet qui s'est discuté fréquemment au Canada. Un tel régime ne pourrait évidemment s'établir que du consentement des deux pouvoirs. L'agent d'Anvers déclare qu'il a à plusieurs reprises offert au gouver-

nement québécois de distribuer ses publications, mais qu'on ne s'est, à vrai dire, pas donné la peine de lui répondre. La seule réponse que le même gouvernement ait faite à des avances identiques de M. Wiallard fut l'envoi de M. Deslauriers comme agent d'émigration et de placement, avec les suites que l'on connaît. La vérité semble que les autorités provinciales de Québec, ne faisant aucune propagande d'émigration dans les autres pays d'Europe, ne voient pas la nécessité d'en faire davantage dans les pays de langue française. Les semblants de tentatives qu'elles ont faites de ce côté ont du reste donné, en l'absence de tout renseignement exact et de tout système de placement, des résultats si pitoyables, qu'il est fort douteux qu'il faille, dans l'état actuel des choses, déplorer leur inaction. On a prétendu (cela est surtout l'opinion de M. Wiallard) que la direction immédiate de votre agence par le commissaire, suivant le plan suggéré plus haut, offrirait de graves inconvénients pour le gouvernement fédéral, ce fonctionnaire acceptant aussi un traitement de la province de Québec. A mon avis, il faudrait plutôt y voir une garantie de sécurité pour le gouvernement fédéral, car si jamais la province se résout à une action énergique—ce qui, malheureusement ou non, n'est pas pour le présent à prévoir,—cette action, soumise à la même direction ou au même contrôle, devra forcément s'harmoniser avec la vôtre et se conformer comme elle à la loi française.

La province de Québec—puisque c'est d'elle surtout qu'il s'agit—serait d'ailleurs appelée à profiter directement du travail du gouvernement fédéral si celui-ci y pratiquait davantage, dans les milieux français, le système institué dans l'Ontario et dans le Québec anglais pour le placement des émigrés.

La nomination d'agents de placement canadiens-français aurait pour premier résultat de faciliter aux émigrés de France et de Belgique leur installation au Canada. Voir à ce que l'émigré reçoive un traitement convenable sur les bateaux et puisse se faire comprendre dans sa langue à son arrivée, cela est nécessaire, mais cela ne suffit pas; il faut encore qu'il tombe, dès le début, dans le milieu le plus favorable à la mise en valeur de ses ressources et au déploiement de ses énergies. Pour beaucoup, la transition immédiate des vieilles civilisations d'Europe à la vie du Canada central est trop violente; les mœurs, la langue, diffèrent, et encore davantage peut-être les conditions économiques—triple différence qui fait qu'un Belge ou un Français qui se sera cru à l'aise dans son pays dissipera ses économies en quelques mois et sera ensuite acculé à la misère, s'il n'a par bonheur sur place des parents ou des amis pour le conseiller et lui porter secours. L'émigrant de langue française qui trouvera en débarquant à Québec ou à Montréal un emploi rémunérateur (les gages des domestiques de ferme dans le Québec sont maintenant de dix à quinze cents francs par an, plus la nourriture, le logement, le blanchissage, et, la plupart du temps, l'habillement), non seulement ne perdra pas ses économies, mais au bout d'un an les aura accrues, se sera familiarisé avec le pays, aura probablement, par-ci par-là, ramassé quelques mots d'anglais, bref, sera plus en état de se placer définitivement, que ce soit dans le Québec ou dans l'Ouest. Plus satisfait de son sort, il sera auprès de ses compatriotes du vieux pays un meilleur agent de propagande, et les plaintes contre le caractère optimiste de nos prospectus se feront probablement moins nombreuses.

Mais un résultat non moindre serait d'enrichir une province que le manque de main-d'œuvre contribue largement à tenir dans l'infériorité économique.

On estime qu'il y a présentement de trente à cinquante mille domestiques européens dans l'Ontario; dans le Québec, où, je le répète, les besoins sont les mêmes, on en trouverait à peine quelques centaines, et presque tous Anglais; la mesure que je suggère égaliserait les situations.

Le plus grand nombre des émigrés français et belges qui se seraient mis en service chez les cultivateurs canadiens-français prendraient ensuite la route de l'Ouest. Un certain nombre d'autres, surtout ceux qui auraient le plus d'économies, achèteraient des terres dans le Canada oriental, où ils deviendraient pour des populations insouciantes et routinières autant de professeurs d'industrie domestique et de culture intensive.

Il existe dans chaque paroisse un cercle agricole et dans chaque comté une société d'agriculture qui seraient trop heureux, je suppose, d'utiliser les bons offices de vos agents de placement.

Les personnes compétentes que j'ai eu l'avantage de consulter sont d'avis comme moi qu'avec un bon système de placement, le Canada pourrait se procurer chaque année, en Belgique seulement, des milliers de domestiques de ferme capables pour la plupart de fonder eux-mêmes, après très peu de temps, une exploitation agricole. Les autorités du C.P.R. à Londres, de qui relève le service de navigation de cette compagnie entre Anvers et le Canada, et que j'ai interrogées là-dessus, sont prêtes à vous fournir, pour leur part, toute la coopération nécessaire. Il serait peut-être plus difficile de faire connaître directement nos besoins en France, mais le jour où le Français émigré au Canada serait, par la sagesse de notre gouvernement, mis à l'abri des contretemps, des ennuis de toute sorte, qui résultent des différences de mœurs, de langue, de vie économique, la chose ne tarderait pas à se savoir en France comme ailleurs.

Un système de placement ne serait pas complet sans la création de maisons d'accueil à Québec et à Montréal.

Tel est, monsieur le Directeur Général, le résultat de mes observations. J'aurai complété mon rapport quand j'aurai dit qu'à mon avis, si le gouvernement n'a pas l'intention d'établir bientôt en Belgique une agence générale ou commissariat à qui la direction ou tout au moins le contrôle de la propagande d'émigration dans ce pays appartiendrait naturellement, et si la représentation du Canada en France est réorganisée comme je le suggère, il serait peut-être opportun de rattacher éventuellement votre ou vos agences belges au commissariat de Paris. La communauté relative de langue et les facilités de communication (l'on va de Paris à Bruxelles en trois heures) permettraient au commissaire parisien une direction ou un contrôle plus effectifs que n'en pourra jamais exercer celui de Londres.

En souhaitant que mon travail vous soit de quelque secours dans l'accomplissement consciencieux de votre tâche, je vous offre l'hommage de ma très haute considération en me soucris,

Votre serviteur dévoué,

(S.) OLIVAR ASSELIN.